

SEANCE DU 29 mars 2013

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
MM. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT,
M. K.MITRI, Echevins;
MM.R.BIREN, G.MEDINGER, Mme M.-Th.DENIS-TRUM, MM. G.SCHUSTER,
R.MULLER, B.DAXHELET, Mme M.CHARLIER-GUILLAUME, MM. D.LAForge,
G.CASTAGNE, J-M.LAMBERT, Mme I. CHAMPLUVIER, M. A.LARMOYER, Mme
J.DENIS, MM. M.SAINLEZ, H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, M.L.TURBANG,
Mmes F.BURNET, M. WILLEMS, Conseillers;
M. Ph. DEFRANCE, Secrétaire communal.

+ + +
M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures sept minutes.
+ + +

Il demande d'excuser l'absence de M. X. KROELL, M. R. GAUDRON, Melle M. NEUBERG et M. A. EVEN, empêchés.

1. Travaux communaux : En présence de l'auteur de projet : réaménagement de la rue du Casino à Arlon - Approbation du cahier des charges.

M. le Président explique que la Police, en tant que nouveau locataire de la rue du Casino, doit sortir parfois très rapidement et que dans un premier temps ils souhaitaient également descendre la rue du Casino mais qu'il leur a été répondu que ce n'était pas possible. Il montre sur un plan une bande de circulation qui sera une bande de circulation accélérée ce qui veut dire que toutes les voitures qui viennent de l'avenue Tesch et qui montent par la rue du Casino pourront emprunter cette bande qui ne sera pas réservée uniquement à la police mais qui sera réservée à ceux qui montent sans s'arrêter. Il indique qu'il y aura également deux autres bandes de circulation, une sur laquelle en bas de la rue du Casino il restera quatre ou cinq emplacements de parking, le reste sera considéré comme un « kiss and ride » ; quant à la bande du milieu, les parents pourront s'y arrêter pour déposer les enfants. Il rajoute encore le problème du feu rouge qu'ils souhaitent mettre dans la rue Netzer avant le passage pour piétons qui existe pour l'instant ; celui-ci pourra être actionné par les policiers lorsqu'ils devront sortir en urgence, ce qui bloquera la circulation à cet endroit-ci et leur permettra de sortir plus facilement. Il précise qu'il est aussi envisagé, mais il faut voir si c'est possible techniquement, que le feu rouge qui se trouve à la rue des Déportés puisse être actionné lui au vert par la police.

M. BALON prend la parole pour expliquer l'aspect technique des choses. Il indique qu'il est prévu une démolition complète des trottoirs et du revêtement. Puis il précise que le trottoir de gauche en montant gardera la largeur de deux mètres cinquante et que celui de droite sera légèrement diminué pour permettre les trois bandes de circulation. Il dit que le renouvellement complet par la Société Wallonne de Distribution des Eaux des conduites d'eau et en ce qui concerne la Ville, le remplacement complet de l'égout. Il déclare que dans les projets qui existent notamment le parking de la Place Léopold il faudra déplacer les conduites qui ont de toute façon un diamètre insuffisant. Il poursuit en disant que cette conduite qui a une centaine d'années est écroulée à deux endroits donc la Ville profitera de ces travaux pour la remplacer. Il indique que dans ce projet les aménagements et les adaptations des accès des particuliers sont prévus. Puis il donne le coût du projet qui s'élève à deux cent nonante huit mille euros estimés TVA comprise. Il propose une adjudication publique. Il lui paraît important de signaler que ce projet est complémentaire de la deuxième phase de la rénovation de la rue Netzer.

Mme la Conseillère CHAMPLUVIER demande s'ils ne pensent pas qu'il risque d'y avoir des problèmes avec la sortie rapide de la police.

M. MAGNUS lui répond qu'avec le tournant à cet endroit-là ils ne pourront pas sortir rapidement et qu'au Conseil de police ils sont revenus sur leur déménagement et que, en priorité, les voitures de service qui devront démarrer rapidement en cas de nécessité d'intervention, seront parquées devant le Commissariat de Police comme elles le sont pour l'instant. Il précise que les voitures qui devraient sortir du parking derrière sont en cas d'intervention exceptionnelle. Il rappelle que la police voulait avoir une bande à double sens mais que cela a été refusé à cause que cela devenait trop dangereux et indique que si vraiment la police devait descendre il faudrait mettre un policier avenue Tesch pour empêcher les véhicules de monter.

Mme CHAMPLUVIER demande si la rue sera une 'zone 30'.

M. le Bourgmestre répond que monter-là aux heures de pointe à plus de trente à l'heure n'est pas facile.

Mme CHAMPLUVIER demande en ce qui concerne les modes doux si un marquage au sol est prévu, si quelque chose est prévu pour les enfants qui viennent à l'école à vélo puisqu'elle voit que les trottoirs ne seront pas élargis.

M. MAGNUS rappelle que la réglementation prévoit des trottoirs d'un mètre cinquante et qu'à cet endroit ils font deux mètres cinquante. Il ne pense pas qu'à cet endroit prévoir quelque chose pour les vélos n'est pas réalisable.

Elle demande si les vélos uniquement, pourraient descendre la rue.

M. BALON répond que sur Arlon il existe une demi douzaine de sens unique limité et dans les villages à deux endroits dont un à Weyler et que ces SUL ont été décidés par le Conseil communal avec l'aide de la zone de police et de l'IBSR en veillant à ce qu'il y ait un maximum de sécurité pour les cyclistes car dans cette ville les automobilistes ne sont pas encore habitués à voir débouché un vélo en face d'eux dans ces rues à sens unique. Il précise que deux SUL ont été supprimés à la demande des cyclistes. A la rue du Casino, à son avis, permettre la descente vers une voirie régionale non adaptée pour le moment serait prendre quelques risques pour les automobilistes.

Mme I. CHAMPLUVIER indique que c'était dans l'idée que les cyclistes puissent rejoindre la rue des Termes romains dans le cas où un réseau secondaire serait instauré et qui aiguillerait les cyclistes vers des rues beaucoup plus calmes en circulation automobile.

M. BALON précise que ce réseau va exister et que M. MITRI l'a pris à bras le corps pour que depuis la gare d'Arlon jusqu'à la clinique on puisse faire quelque chose de parallèle.

M. MITRI indique que cette interpellation est déjà incluse dans la réflexion qui est en cours mais à l'état actuel il n'est pas possible de faire d'une seule rue un exemple pour une mobilité douce, cela doit faire partie d'une réflexion globale.

M. le Conseiller LAMBERT s'inquiète de la sécurité pour les enfants qui descendent des voitures sur la deuxième bande.

M. le Bourgmestre répond que ça ne change pas beaucoup puisqu'aujourd'hui les enfants débarquent sur deux bandes de circulation. Il pense que la mobilité sera un peu plus grande avec la voie de circulation qui est prévue pour les personnes qui ne s'arrêtent pas puisqu'à l'heure actuelle les gens stationnent à gauche et d'autres avancent jusqu'au passage pour piéton puis s'arrêtent pour déposer leurs enfants et bloquent la circulation

jusqu'au carrefour de la rue des Déportés. Il indique qu'il va voir avec M. BALON pour voir s'il est possible de réaliser un marquage plus sécurisant.

Mme CHAMPLUVIER demande dans le cadre du plan communal de mobilité de revoir le problème d'accès des enfants afin qu'ils puissent arriver de façon sécurisée à l'école avec une zone de délestage et une sorte de pédibus.

M. MAGNUS rappelle qu'ici le problème à résoudre est celui de la police.

M. BALON rappelle que depuis dix ans, grâce au plan escargot d'un côté et au plan mercure de l'autre côté, c'est-à-dire des plans qui prévoient des subsides pour tout ce qui est la sécurité des piétons entre les gares de bus, de TEC, des écoles, la Ville a déjà rénové la rue de la Gare, la rue Léon Casthillon, la rue Franck, une partie de la rue Netzer, la rue Goffaux vers l'Athénée et l'Itela, les trottoirs de la rue de Bastogne etc.. Il déclare que cette vision d'élargir les trottoirs pour permettre aux enfants d'accéder à leurs écoles est déjà largement entamée et a été largement subsidiée. Pour ce qui est de l'INDA, il indique que toute une série de parents ont déjà bien compris que le matin la place Léopold n'était pas encore suroccupée et débarquent leurs enfants à la place Léopold.

M. SCHUSTER se demande s'il est opportun qu'il y ait une zone de débarquement d'enfants en bas âge pour l'école maternelle et primaire dans une rue à forte déclivité et en face d'une sortie de la police. Il demande s'il ne serait pas préférable de réserver une zone à la Place Léopold et à l'Avenue Tesch quitte à ce que les enfants fassent cinquante mètres à pied.

M. BALON répond que le véritable problème des écoles n'est pas les enfants mais les parents et donc il y a un gros problème d'éducation à faire envers les parents.

Mme la Conseillère CHAMPLUVIER parle du problème de l'Athénée et propose par exemple un point de délestage à la Maison de la Culture et qu'un bus fasse le tour de la Ville pour déposer les enfants dans les écoles.

M. BALON dit que les anciens de ce Conseil vivent avec le syndrome de la rue de la Gare : à l'époque ils avaient organisé un système de bus gratuit qui partait de la Maison de la Culture pour déposer les gens à la gare, faire un petit tour puis les reprendre, il y avait cinq bus par heure depuis six heures trente du matin jusque dix-neuf heures, à la demande des TEC ils ont arrêté le système parce que les conducteurs de bus devenaient neurasthénique, la moyenne n'atteignait pas une personne par voyage.

M. MAGNUS trouve l'idée excellente mais pense que c'est de la théorie.

Mme CHAMPLUVIER voudrait décourager les gens à venir en voiture en rendant de plus en plus difficile l'accès parce qu'au moins la moitié des personnes pourraient faire du covoiturage. Elle pense qu'il faudrait faire une information là-dessus car des enfants viennent du même village et vont à la même école.

M. le Président répond qu'ils avaient mis en place et qu'ils avaient promis une réunion de concertation avec les Directeurs d'école et M. l'Echevin de l'Enseignement et qu'ils les ont rencontrés et qu'ils ont promis de les rencontrer une à deux fois par an. Il dit que c'est une réflexion qu'ils pourraient avoir lors d'une de ces réunions.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°. MT-AP/13-729 et le montant estimé du marché ayant pour objet Réaménagement de la Rue du Casino à Arlon, établis par le Département Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 246.987,00 € hors TVA ou 298.854,27 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par adjudication publique.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative suivants :

- Situation juridique critères d'exclusion
 - * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés dans l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics
 - * Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.
 - * Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant au paiement des impôts.
 - * Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant aux paiements de la TVA.
- Capacité financière et économique :
Satisfaire aux exigences de l'agrément comme entrepreneur de travaux routiers en catégorie C classe 2
- Capacité technique :
Satisfaire aux exigences de l'agrément comme entrepreneur de travaux routiers en catégorie C classe 2

Article 4 : Le marché dont question à l'article 1 est financé au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/731-60/20134008. Le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire.

**2. Travaux communaux : En présence de l'auteur de projet :
réhabilitation du belvédère de l'église de Saint-Donat à Arlon - Approbation
de la phase 1.**

M. l'Echevin des travaux dit que ce dossier réapparaît de temps en temps et qu'il ne faut pas croire que le Collège et le Conseil sont restés bras ballants depuis quelques années. Il indique qu'au contraire, ce qui est présenté aujourd'hui est la troisième phase d'un projet plus global qui a démarré il y a huit ans qui a été la rénovation du parvis de Saint-Donat, la deuxième phase étant la rénovation en cours de la Montée Royale. Il se permet de signaler que la réception provisoire de la phase 1 de la Montée Royale a été faite fin janvier et les avenants n'ont pas été acceptés par la Ville et donc l'entreprise les a retirés, comme c'était un forfait le prix de départ a donc été le prix d'arrivée. Il indique que la deuxième phase est en cours et se déroule dans les délais et il pense qu'aux alentours de début juin tout cela devrait être terminé. Il arrive donc à la troisième phase qui va comporter deux lots qui vont être expliqués par les auteurs de projet. Il déclare que cette troisième phase sera suivie par deux phases supplémentaires : une quatrième phase prévoyant la restauration des escaliers qui sont dénommés « la Montée des Moines » et la dernière phase sera la sécurisation des garde-corps qui donnent sur la rue du Bastion et côté de la rue du Marquisat. Il dit que le total de ces cinq lots fera quand-même sur une douzaine d'année environs trois millions d'investissement. Il cède la parole à Mme GOFFINET qui souhaite ajouter quelques mots sur le financement de toute cette rénovation.

Mme GOFFINET fait un petit peu d'histoire pour expliquer d'où cela vient et où on va. Elle dit que la Ville avait racheté des maisons et avait obtenu des subsides dans le cadre la réhabilitation entreprise. Elle poursuit en disant qu'elle les a ensuite vendues aux Habitations Sud Luxembourg mais c'est fait rappeler à l'ordre par la Cour des Comptes car elle avait obtenu des subsides mais la Ville a obtenu un accord pour que le montant des subsides reçus soit réinjecté dans la réhabilitation du Quartier. Elle indique que c'est pour cela que lorsque le budget a été présenté, dans les annexes, se trouvait un fonds budgétaire extraordinaire destiné à la réhabilitation du vieux quartier et que le Belvédère s'inscrit dans ce périmètre qui a été défini et donc le paiement se fera par prélèvement dans

cette inscription budgétaire. Elle poursuit en disant qu'un combat a été mené pour obtenir des subsides mais ce n'est pas possible puisque ce fonds existait et qu'il devait être utilisé exclusivement pour la réhabilitation du vieux quartier. Elle pense que ce projet montre bien la ligne de conduite que s'est donné le Collège et la Ville depuis quelques années de protéger son patrimoine et de le mettre en valeur. Elle est particulièrement réjouie, en tant qu'Echevine du Tourisme, de présenter cette première phase des travaux malgré que l'on ne pourra pas immédiatement voir Arlon et les autres pays car il faudra encore attendre la deuxième phase qui permettra d'accéder au Belvédère mais cela permet de conserver et de protéger ce patrimoine. Elle indique qu'il faudra encore un peu de temps avant de pouvoir le visiter et que la Ville a opté pour le fait qu'il n'y ait pas de salle d'exposition car ils veulent que le lieu soit simplement un lieu de visite par petits groupes à l'aide de guides de l'Office du Tourisme qui sont formés.

M. MARCHANDISE et M. DELAISE de la Direction des services techniques provinciaux présentent en grosse partie et peut-être plus finement le lot 1 qui est la restauration du Belvédère de l'église Saint-Donat. Ils indiquent que les principaux travaux auront pour but de reconstruire la terrasse et le lanterneau et que le projet prévoit toutes les opérations nécessaires c'est-à-dire que dans certains cas il y aura dépose de l'outil et restauration comme pour la flèche par exemple et dans d'autres cas il y aura dépose, évacuation et remplacement comme pour le lanterneau. Il ajoute qu'il y aura également la fourniture et la pose de nouveaux arcs-boutants identiques aux anciens qui ont disparus avec le temps, la dépose et la restauration de la terrasse et des balustrades avec le placement d'un nouveau garde-corps en verre trempé aux normes de sécurité. Il détaille encore les différents travaux qui seront réalisés sur et dans le Belvédère. Il cite ensuite l'estimation des travaux qui est de six cent trois milles deux cents soixante-trois euros. Il poursuit avec le lot 2 qui est la restauration de la tour d'accès sur le côté et qui permet d'accéder au pied du Belvédère. Il indique que le projet consiste en la restauration à l'identique de la tour d'accès et qu'il y aura un déplacement et un encastrement la cheminée, une réparation en recherche de vitraux à croisillons, le remplacement des portes intérieures et extérieures, le décapage des anciens enduits et le remplacement y compris la mise en peinture, le remplacement de l'escalier, la révision des toitures et corniches, le remplacement des gouttières et des tuyaux de descente, le décapage des crépis existant y compris le déplacement des câbles électriques extérieurs, le placement d'un éclairage de sécurité dans l'escalier. Il précise que cette deuxième phase est estimée à cent cinquante et un milles euros deux cent cinquante. Il rappelle ce que M. BALON a dit à savoir qu'il y aura par la suite une phase qui concerne la conformité des garde-corps, lot qui est estimé à deux cent trente-quatre milles euros cent quatre-vingt-cinq. Il continue avec le quatrième lot qui sera l'escalier dit « des Moines », escalier sous-terrain, le dossier consiste en la restauration de l'escalier en superposant une marche et une contremarche en béton préfabriqué de petite épaisseur sur l'escalier existant, la remise à niveau du sol à l'entrée et à la sortie de l'escalier, un ajout d'éclairage de nuit et de sécurité, une mise aux normes de la main courante et un nettoyage et ragréage si nécessaire des murs le long des marches ; l'estimation de ce projet est de cinquante deux milles deux cent onze euros. Il passe ensuite au dernier lot qui est la restauration de l'escalier dit « de la porte de Clairefontaine » par réparation et repositionnement des marches en pierre, de la mise aux normes de la main courante et le ragréage des maçonneries couvre-mur depuis le trottoir y compris la réparation des marches en béton en contrebas ; l'estimation est de vingt milles trois cent soixante et un euros. Il déclare ensuite qu'il y aura un lot six qui sera la restauration des coulevrines où il y aura un cahier des charges pour la restauration des trois canons en haut des remparts dans le cadre de la restauration du petit patrimoine.

M. LARMOYER demande à quel pourcentage du million de la rénovation se monte le fonds du budget extraordinaire.

Mme GOFFINET répond qu'il y a plus d'argent et que la dépense peut être couverte par cela mais précise que c'est une inscription budgétaire et non une subvention c'est-à-dire qu'il faut investir la somme qui a été dédiée, la somme a donc été dépensée.

M. BALON rappelle qu'à l'époque le vote a été fait à l'unanimité, et que les subsides obtenus avaient été dépensés, maintenant il faut liquider cette inscription budgétaire avant de pouvoir redemander des subsides ou il faut rembourser les sommes perçues précédemment et rechercher les nouveaux subsides.

Mme CHARLIER-GUILLAUME demande si la Ville a les moyens de rembourser.

M. BALON et Mme GOFFINET trouvent qu'il vaut mieux les utiliser.

Mme CHARLIER repose sa question.

M. BALON lui répond que la question ne se pose pas et que le Ministre FURLAN il y a un an et demi leur a conseillé de travailler comme cela. Il précise aussi qu'ils n'auraient pas pu les utiliser pour refaire les voiries puisqu'elles ont été subsidiées.

M. MEDINGER demande de quelle cloche (carillon ou église) M. MARCHANDISE a parlé et demande où se situent l'escalier de la Porte de Clairefontaine.

M. MARCHANDISE lui indique qu'il s'agit du carillon et que ce sont les marches qui vont de la Commune à Saint-Donat.

M. MEDINGER précise que ce n'est pas la porte de Clairefontaine mais de Saint-Martin.

M. SCHUSTER a eu dernièrement l'occasion d'emprunter la Montée des Moines et que c'est un véritable danger.

M. BALON rappelle que ce soir un seul point inscrit à l'ordre du jour et que c'est la restauration du Belvédère dans sa partie supérieure. Il indique qu'ils ont demandé aux auteurs de projet de poursuivre c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle le lot 2 est estimé et que le cahier spécial des charges est en rédaction, pour ce qui est de la Montée des Moines ou des garde-corps ou des couleuvrines le cahier des charges est lui aussi en rédaction mais à un stade moins avancé. Il est d'accord avec la remarque de M. SCHUSTER, c'est vrai qu'il faut demander aux auteurs de projet d'accélérer la restauration de la Montée des Moines. Il espère donc la présenter dans un des deux prochains Conseils communaux. Puis il demande d'approuver aujourd'hui la rénovation du lot 1 car avec les règles des marchés publics et de la tutelle c'est quasi la dernière chance pour pouvoir commencer au printemps prochain.

M. SCHUSTER fait une autre remarque : quand il était gamin, il est monté dans le lanterneau où il y avait des planches didactiques panoramiques faites à la main. Il se souvient qu'il y avait un papier qui permettait la description du paysage. Il croit qu'il serait intéressant de prévoir également des planches didactiques.

Mme GOFFINET indique que pour le moment dans la présentation qui est faite il n'y a pas l'aspect didactique mais par contre en bas sur le parvis de Saint-Donat, un projet a été rentré et obtenu auprès de la Province et plus particulièrement de la FTLB pour avoir une carte panoramique et elle a rendez-vous le 18 avril avec la société pour décider quel matériau va être utilisé pour cette carte. Elle déclare que ce projet a été mis en place parce que l'Office du Tourisme participe depuis le lancement des weekends paysages à la manifestation et le guide qui a interprété le paysage à Saint-Donat a séduit les organisateurs et a proposé de rentrer le projet pour obtenir une table panoramique.

Mme CHARLIER se demande si en attendant ce passage ne pourrait pas être fermé.

M. le Bourgmestre répond qu'ils y réfléchiront.

M. le Conseiller LAMBERT cite ce qu'a exprimé M. BALON sur les abassons « en fonction de leur état ils seront soit rénovés soit remplacés » puis il dit que puisqu'ils sont budgétés il suppose qu'il y a un diagnostic qui est posé et que pour éviter des avenants c'est l'un ou c'est l'autre.

M. MARCHANDISE lui répond que pour certains en très mauvais état un remplacement a été prévu et donne quelques informations supplémentaires.

M. l'Echevin des travaux précise que le poste n'est pas en forfait cela donne donc la possibilité de travailler en quantité présumée et donc cela ne fait pas partie d'avenants.

M. MEDINGER revient sur le décapage des crépis existants et demande quel sera l'aspect final ainsi que le crépi pour le lanterneau.

M. MARCHANDISE indique qu'il aura le même aspect gris que l'existant.

M. le Conseiller SAINLEZ n'a pas très bien compris ce qui va être réellement fait sur le lanterneau.

M. MARCHANDISE lui répond que le lanterneau va être démonté et remplacé tandis que le clocher sera démonté, restauré puis remis sur le lanterneau car la structure portante n'est pas suffisante et le lanterneau actuel n'est pas en bon état pour supporter le clocher.

M. SAINLEZ demande encore si la structure a plus d'un siècle et si les attaques (oxyde de fer avec la pierre) sont aussi importantes qu'à Saint-Martin par exemple et s'il y a d'autres risques structurels autour du lanterneau avec cette association qui est problématique.

M. MARCHANDISE lui répond.

M. BALON indique que c'est ce qui s'est passé que les arcs-boutants avaient une structure en acier en-dessous.

M. MAGNUS remercie M. MARCHANDISE pour cette présentation.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, approuve le cahier des charges.

3. Travaux communaux : En présence de M. F. REVEFONT, Agent technique en chef : présentation de la politique d'économie d'énergie de la Ville d'Arlon.

M. l'Echevin des travaux fait une rapide présentation de ce qu'a été la politique en matière énergétique menée par la Ville depuis deux législatures. Il indique qu'elle a deux aspects, une vers le public qui est le Guichet de l'Energie géré par M. l'Echevin PERPETE et puis il y a l'aspect patrimonial des choses. Il pense avoir travaillé avec ordre et méthode pour tout ce qui existait car ils ont commencé par installer du double vitrage partout où cela était nécessaire ou remplacer celui qui existait et qui n'avait plus beaucoup d'intérêt, ils ont ensuite éliminé toutes les vieilles chaudières en passant où cela était possible à des chaudières à condensation à partir du gaz et isoler les combles ; pour ce qui est des nouvelles constructions que se soit en extension ou en nouvelle construction ils ont depuis le départ eu la volonté de toujours s'inscrire avec un résultat inférieur de dix par rapport aux normes existantes. En plus de cela ils ont fait attention à l'isolation, ils ont été un des premiers bâtiments publics sur Arlon à tenter tout ce qui isolation par l'extérieur (crèche à Waltzing). Il poursuit en disant que partout où cela est possible ils mettent de la ventilation mécanique et qu'ils ont essayé dans certains bâtiments de s'approcher le plus près

possible du passif (nouvelle crèche du Wäschbour). Il pense qu'il faut être conscient que l'isolation a ses limites. Il déclare que ce n'est qu'après avoir tout cela c'est-à-dire avoir géré en bon père de famille, d'abord s'occuper de l'isolation, d'abord trouver des terrains qui sont bien orientés, d'abord faire en sorte que dans les nouvelles constructions il y ait la meilleure adéquation entre les surfaces et les besoins ; alors lorsque tout cela est fait on peut mettre du photovoltaïque, ce qu'ils font (école des Lilas, Maison de la Knippchen). Il informe les Conseillers qu'en matière d'éclairage public Arlon est une des premières Villes à être à 98 % et qu'ils ont eu la chance d'avoir M. REVEMONT qui met en pratique la vision du Collège.

M. REVEMONT illustre sous forme de chiffres et d'images les propos tenus par M. BALON. Il indique qu'il travaille à la cellule économie d'énergie depuis 2005 et que le prix du mazout à cette époque-là était à 0,55 euro par litre alors que maintenant il est à 0,91 euro le litre donc il y a eu une augmentation de 66 % du prix des énergies fossiles ce qui est énorme. Il précise que depuis 2006, des économies d'énergie ont été réalisées de l'ordre d'un million sept cent milles kilowatt/heure ce qui est l'équivalent de cent septante milles litres de mazout et équivalent à treize milles mètres carrés de photovoltaïques ou quatre milles mètres carrés de capteurs solaires thermiques ; ce qui représente une économie de cent trent milles euros par an et aussi une baisse d'émission de CO2 de cinq cent quarante quatre tonnes par an. Il précise que le budget des consommations d'énergie s'élève à peu près à 2,7 % du budget ordinaire donc il faut être attentif à ces dépenses-là. Il déclare qu'au niveau chauffage les dépenses s'élèvent environs à 50 %, 27 % à l'éclairage public et 26 % en électricité bâtiment. Il indique qu'ils investissent plus dans le chauffage parce qu'ils ont pris quelques ratios avec tous les dossiers déjà réalisés et ils se sont rendus compte que pour mille euros investis sans subvention il y a à peu près deux cents euros de retour pour tout ce qui est rénovation de chaufferie et un peu plus pour l'isolation. Puis il compare avec l'éclairage qui donne cinquante euros de retour pour mille euros investis. Il explique ensuite que le photovoltaïque était intéressant quand il y avait les certificats verts et donc que maintenant ça l'est beaucoup moins et que donc ils préfèrent investir dans les chaufferies et l'isolation. Il indique ensuite comment ils effectuent les investissements, d'abord il y avait un patrimoine vieillissant (chaudières en fin de vie, fenêtres détériorées, toitures à rénover) puis ils regardaient les faisabilités financières en travaillant sur fonds propres mais surtout en allant chercher les subventions qu'ils pouvaient avoir auprès de la DGO4 à Namur et ils ont chiffrés les gains d'énergie, l'impact sur l'environnement pour rentrer les dossiers UREBA (utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics) qui sont des subventions qui vont de 30 à 100 % quand ce sont des subventions exceptionnelles. Il cite quelques exemples de réalisations dans les derniers plans UREBA. Il indique que c'est intéressant d'avoir une cellule énergie parce qu'on peut chiffrer ensuite les gains en consommation et d'avoir un retour sur les travaux et il cite les chiffres pour l'Académie de Musique, le bloc Milan et la piscine de la Spetz. Il donne le montant des investissements des derniers travaux UREBA qui est de presque cent milles euros et ils ont eu trois milles euros de subvention et tous les dossiers sont rentabilisés en six ans ce qui est intéressant pour les finances et pour l'écologie. En plus de cela il indique qu'il y a un travail préventif avec des agents de terrain qui sont formés et équipés pour faire différents tests sur les installations afin de mieux les maîtriser, faire une maintenance préventive et réagir plus vite. Il précise que ces interventions ont permis de passer de cinquante six interventions demandées aux entreprises extérieures à vingt-deux interventions ce qui permet de gagner de l'argent aussi à ce niveau le budget relatif au coût de maintenance est passé de cinquante et un milles euros dans les années 2005-2006 à vingt trois milles euros en 2011-2012. Il informe aussi les Conseillers que des campagnes d'évaluation de régulation ont été menées. Il illustre ensuite les propos de M. BALON relatifs à l'isolation des nouveaux bâtiments. Il indique la ligne de conduite à tenir pour le futur notamment une action UREBA exceptionnelle donc des projets qui seront subventionnés entre 60 et 100 % du moment qu'ils arrivent à prouver l'économie d'énergie réalisée et l'économie de CO2 par

euro investi et cela sera facilement prouvé. Il cite les projets qui seront rentrés (Département technique, chaudière de l'Hôtel de Ville, écoles, ...). Il précise que certains travaux seront réalisés par des équipes de la ville avec des matériaux écologiques. Il résume cela en disant qu'il y a une dizaine de gros travaux qui peuvent être fait dans les deux prochaines années pour un montant de cinq cent milles euros mais avec des subventions qui se monteront entre 60 et 100 % et qui se rentabiliseront entre 1 et 6 ans.

M. le Président retient un chiffre : entre 2005 et 2012 l'énergie a augmenté de 66 % et pendant cette même période alors que la Ville a eu des bâtiments supplémentaires (crèche du Wäschbour) il y eu une baisse de la consommation de cent trente milles euros ce qui donne une vision assez claire des travaux effectués en partie dans l'ancienne législature.

M. le Conseiller SCHUSTER rappelle qu'il a eu l'occasion de participer à la mise en place de certains de ces projets UREBA et dit qu'il n'a eu qu'à se féliciter du travail et de la collaboration de M. REVEMONT. Maintenant il a vu les graphiques notamment concernant la régulation thermique durant les périodes de non-activité dans les bâtiments et il pense qu'il est extrêmement important qu'il y ait une régulation pour ne pas consommer quand les bâtiments sont inoccupés mais qu'il faut aussi se pencher sur la régulation électrique parce qu'il arrive que de la lumière brule dans les bâtiments jour et nuit. Il pense qu'il faudrait penser à des minuteries ou des détecteurs de présence pour encore diminuer cette consommation électrique. Dans tous es cas il pense qu'ils ne peuvent qu'encourager M. REVEMONT à continuer dans la voie qu'il emprunte jusqu'à présent.

M. BALON répond que pour le problème que M. SCHUSTER soulève et il a tout à fait raison on touche aussi à un autre domaine qui est celui de l'éducation de ceux qui viennent dans les bâtiments. Il croit que pour l'avenir en plus de tout ce qui est fait par M. REVEMONT et son équipe il faut vraiment aller encore plus dans le domaine de l'éducation. Il indique qu'il y a un second problème auquel ils vont s'attaquer dans les prochaines années et qui n'a pas été abordé ici c'est le fait d'avoir tout une série de bâtiments scolaires en chantier qui va permettre dans les prochaines années de se débarrasser de toute une série de bâtiments en préfabriqué qui sont particulièrement énergivores et là il faudra avoir le courage politique de vendre des bâtiments qui sont devenus inutiles et de résister à la pression des gens qui voudront malgré tout les conserver avec de bonnes intentions.

M. BIREN voudrait s'associer à ce qui a été dit vis-à-vis de ce petit département de travail sur les économies d'énergie. Il souhaite poser une question technique qui n'a pas été mentionnée. Il demande à M. REVEMONT de donner ce qu'il sait de la limitation des interventions de DALKIA.

M. REVEMONT indique qu'auparavant il y avait plus ou moins une cinquantaine d'interventions de DALKIA chaque année sur le parc de la Ville soit à peu près quatre-vingt bâtiments à gérer. Il précise que DALKIA est une société de maintenance qui travaille pour la Ville et qui fait des entretiens et des dépannages dans les différents bâtiments et ue leurs interventions ont baissé de moitié grâce aux équipes sur place.

M. LAMBERT félicite M. REVEMONT sur la qualité tant sur la forme que sur le fond de la présentation qui a été faite. Il revient sur l'éducation et en ce qui le concerne, les dépôts sauvages, il pense que l'éducation a ses limites et qu'il n'y a pas d'autres solutions que d'essayer de tomber sur un fait délictueux et d'intervenir.

M. le Bourgmestre rappelle que la Ville a un agent constatateur et un agent sanctionnateur.

M. SAINLEZ est ravi de voir que le parc de chaudière est petit à petit remplacé. Il revient sur les graphes de régulation et demande si le point sur la comptabilité énergétique d'UREBA est dedans.

M. REVEMONT lui répond que la Ville utilise son propre petit logiciel pour contrôler les consommations.

M. SAINLEZ demande si la justification qui est faite en retour à UREBA suite aux subventions est lourde, quel est le degré.

M. REVEMONT indique qu'actuellement UREBA envoie une fois par an un papier demandant la consommation qu'il y a eu sur l'année, cela est renvoyé à l'Institut wallon qui calcule les ratios qui servent après pour classer les bâtiments.

M. BALON a été étonné par ce qui a été dit par M. REVEMONT à propos de l'éclairage public : la ville avait 19 % de la part de marché, il y a eu un bon travail puisque maintenant 98 % de l'éclairage public est en économie d'énergie et la part est passée à 26 %. Il trouve normal que la part soit un petit peu supérieure à cause des économies dans les autres domaines mais c'est surtout parce que la libéralisation du marché a augmenté le prix de l'électricité que la Ville paie en éclairage public alors qu'elle est dans les intercommunales de transport a été augmenté de 2,5 % et donc l'éclairage public demain va être un véritable problème. Il pense que là aussi il va falloir trouver de nouvelles techniques et peut-être à certains endroits, c'est extrêmement compliqué, éliminer une lampe sur deux sur des zones bien particulières et là aussi des choix vont devoir être posés.

Mme la Conseillère parle d'une société en Belgique qui analyse les ratios.

M. BALON lui répond que les Communes luxembourgeoises se sont regroupées et que c'est la Province qui organise le marché dans le cadre d'un marché public évidemment et toutes les Communes (communes, CPAS, certaines asbl,...) ont des marchés groupés.

M. REVEMONT rajoute qu'il y a aussi un choix fait par la Province pour économiser financièrement tous ensembles mais aussi d'utiliser des énergies vertes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, prend acte de la présentation faite par M. REVEMONT sur les économies d'énergie.

4. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

M. SAINLEZ fait une remarque sur une de ces interventions de la page 22. Il pense que cela a été mal retranscrit car il dit : « je pense qu'il y a des chances que le Ministre n'ait même pas son décret éolien » alors que son propos était plutôt « le décret éolien prendra du temps avant sa mise en œuvre et il n'est pas sur que le Ministre sera encore là ». Il souhaite qu'il y en ait un.

Mme WILLEMS fait remarquer qu'elle était excusée et non absente.

M. LARMOYER demande s'il possible de recevoir le PV un peu plus tôt et dit qu'il a remarqué que les PV 2013 ne sont plus sur le site internet.

M. MAGNUS et M. DEFRANCE répondent qu'ils seront attentifs à ce que cela soit fait dans de meilleurs délais et qu'ils verront comment mettre cela en œuvre.

Mme la Conseillère BURNET trouve que les documents sont reçus vraiment très tard et que cela ne leur permet de les examiner.

M. le Bourgmestre précise qu'il n'y a aucune obligation de leur envoyer, que c'est documents doivent seulement être consultables et que c'est une libéralité que la Ville fait de les leur envoyer.

M. LARMOYER se permet de rappeler l'article du CDLC parce que : « pour chaque point de l'ordre du jour toutes les pièces s'y rapportant sont mises à la disposition sans déplacement des membres du Conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour ». Il ne veut pas entrer dans la polémique mais recevoir les documents avant la veille ou l'avant-veille serait intéressant pour eux.

M. MAGNUS comprend leur demande et il croit que ce n'est pas une demande de « l'opposition » mais c'est une demande aussi de la majorité qui reçoit les documents en même temps. Mais il répète encore une fois que ce n'est pas une obligation de leur envoyer mais qu'ils continueront à le faire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

5. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 45 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de réfection de toiture et pose d'un échafaudage, pour la période du 28 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 22 février 2013 à 18h00.
- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Canal, 3 à Arlon, en raison de traversée de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores pour la période du 11 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 15 février 2013 à 18h00.
- Le 17 février 2013 : pour réglementer la circulation des piétons rue J. Netzer à Arlon, en vue d'assurer la sécurité des piétons pour la période du 01 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 31 mars 2013 à 18h00.
- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 115 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage pour la période du 11 février 2013 à 08h00 jusqu'au 15 février 2013 à 18h00.
- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 58 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par Mme L.EVEN, pour la période du 09 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Cimetière, 9 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de raccordement à la distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 13 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Deux Luxembourgs, 14 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de renouvellement de raccordement à la distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 11 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Quatre-Vents, 26 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de renouvellement de raccordement à la distribution d'eau pour le

compte de la SWDE pour la période du 11 février 2013 de 08h00 à 18h00.

- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés ; 38-42 à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 08 février 2013 à 07h00 jusqu'au 09 février 2013 à 18h00.
- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Z. Gramme, 25 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage pour la période du 13 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de restauration d'immeuble pour la période du 08 février 2013 à 08h00 jusqu'au 08 mars 2013 à 18h00.
- Le 12 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 50 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison organisée par Mme Backes pour la période du 15 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade, 4 à Arlon, en raison de travaux de pose de carrelages organisé par M. Collignon, pour la période du 11 février 2013 à partir de 07h00 jusqu'au 13 février 2013 à 18h00.
- Le 12 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules autour de l'église de Fouches, en raison de cérémonies funéraire pour la période du 09 février 2013 de 09h00 à 12h00.
- Le 12 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules ruelle des Jardins à Arlon, en raison de l'aménagement du bâtiment du Tremplin, pendant 1 jour entre le 11 février 2013 et le 22 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'à 18h00.
- Le 14 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue J.-B. Nothomb, 14 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 26 avril 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Côte Rouge à Arlon, en raison de l'organisation du Grand Feu de Bonnert, pour la période du 09 mars 2013 à partir de 07h00 jusqu'à fin de la manifestation (environ 24 heures).
- Le 14 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Léopold, sur le triangle devant le Gouvernement provincial, à Arlon, en raison du dépôt d'une gerbe par M. L'Ambassadeur d'Allemagne, pour la période du 28 février 2013 de 15h00 à 16h00 dans la continuité de l'interdiction de stationner du marché.
- Le 14 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules place Léopold, sur le triangle devant le Gouvernement provincial, rue du 25 Août et devant le Gouvernement provincial à Arlon, en raison du dépôt d'une gerbe par M. l'Ambassadeur d'Allemagne pour la période du 28 février 2013 de 15h00 à 16h00 dans la continuité de l'interdiction de stationner du marché.

- Le 14 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des remparts à Arlon, en raison d'un déménagement organisé par Mme BAHLOUS pour la période du 15 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 16 février 2013 à 21h00.
- Le 14 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Beau-Site, 101 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et fouilles en trottoir pour le compte d'Ores pour la période du 14 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 20 février 2013 à 18h00.
- Le 14 février 2023 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue L. Castilhon, 43 à Arlon, en raison d'un changement de chaufferie, pour la période du 14 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 15 février 2013 à 18h00.
- Le 15 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 115 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage pour la période du 18 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 22 février 2013 à 18h00.
- Le 15 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 38 à 42, à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 08 février 2013 à partir de 07h00 jusqu'au 18 février 2013 à 18h00.
- Le 15 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Sesselich, 30 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et fouilles en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 18 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 22 février 2013 à 18h00.
- Le 15 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Val Vert, 3 et Chemin de Clairefontaine 49 à Arlon, en raison de traversée de voirie par forage en demi chaussée pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 18 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 22 février 2013 à 18h00.
- Le 15 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Haies à Arlon, en raison de travaux de placement d'une grue par l'entreprise Georges Philippe pour la période du 19 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 15 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Haies à Arlon, en raison de travaux de placement d'une grue par l'entreprise Georges Philippe pour la période du 19 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules place Léopold, sur le triangle devant le Gouvernement provincial, rue du 25 Août et devant le Gouvernement provincial à Arlon, en raison du dépôt d'une gerbe par M. l'Ambassadeur d'Allemagne, pour la période du 28 février 2013 de 15h00 à 16h00 dans la continuité de l'interdiction de stationner du marché.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché-aux-Légumes à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de restauration pour la période du 16 mars

2013 de 08h00 au 18 mars 2013 à 18h00.

- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Lingenthal à Arlon, en raison du Grand Feu et activités annexes de Waltzing, pour la période des 15 et 16 mars 2013 de 18h00 à fin de manifestation.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 22-26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 20 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 64 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'installation de panneaux photovoltaïques pour la période du 21 février 2013 de 08h00 au 22 février 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 26 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de livraison de matériaux lourds pour restauration d'immeuble, pour la période du 23 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Seyler, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 février 2013 de 08h00 au 26 février 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 32 et rue de Neufchâteau, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 27 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Cimetière, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 28 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Cheminots, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 26 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Quatres Vents, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 26 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue N. Berger, 49 et rue de Wäschbour, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 01 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de l'installation et la réalisation du « Palais des Saveurs » organisé par l'asbl ADELAÏDE DU BOIS D'ARLON, pour la période du 09 mars 2013 de 12h00 au 10 mars 2013 à 20h00.

- Le 19 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison de sessions du Conseil Provincial en 2013, pour la période des :vendredi 25 janvier 2013 à 13h30, vendredi 22 février 2013 à 13h30, vendredi 22 mars 2013 à 13h30, vendredi 26 avril 2013 à 13h30, lundi 06 mai 2013 à 13h30, lundi 13 mai 2013 à 09h30, vendredi 31 mai 2013 à 13h30, vendredi 21 juin 2013 à 09h30, vendredi 06 septembre 2013 à 13h30, mardi 1^{er} octobre 2013 (09h00 + 11h00 Mercuriale), Vendredi 18 octobre 2013 (à 13h30 budget), lundi 21 octobre 2013 (budget 09h00), mardi 22 octobre 2013 (budget 09h00), mercredi 23 octobre 2013 (budget 09h00), vendredi 29 novembre 2013 à 13h30, vendredi 20 décembre 2013 à 13h30.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules place Schalbert, place du 2^{ème} Bataillon de Remagen, rue Seyler et sur le triangle longeant la rue de Neufchâteau à Arlon, en raison de l'implantation d'une fête foraine à l'occasion des fêtes de carnaval 2013 pour la période du mardi 26 février 2013 à 08h00 jusqu'au mardi 12 mars 2013 à 20h00 (changement de dates).
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Papeterie, 7 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pou la période du 20 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Z. Gramme, 25 à Arlon, en raison de travaux d'inspection du réseau d'égouttage pour la période du 18 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Canal, 3 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 21 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et le circulation des véhicules rue des Déportés, 83 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 20 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules route de Bouillon, 205 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et fouille en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 22 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 29 février 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Bastogne, 62 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et fouilles en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 21 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 22 février 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Deux Luxembourgs, 48-44 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 01 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue E. Lenoir, 10 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 20 février 2013 de 08h00 à 18h00.

- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 45 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 23 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 24 février 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 73 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Scheuer, 17 et rue Hamélius, 37 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 20 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules avenue J.B. Nothomb, 10-18 à Arlon, en raison de travaux de remplacement de châssis et de placement d'une grue, pour la période du 22 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Beau-Site, 101 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et fouilles en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 26 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 01 mars 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du remplacement de châssis, pour la période du 18 février 2013 à 08h00 au 21 février 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue G. Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'assainissement du site Molitor pour la période du 04 mars 2013 de 08h00 au 15 avril 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules au carrefour de la rue des Espagnols, et de l'avenue du Xème de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Moulin, à côté du n° 8 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 22 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 11 à Arlon, en raison de travaux de placement de matériaux et d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 11 mars 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 13 mars 2013 à 18h00.
- Le 18 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules

Grand-Rue, 11 à Arlon, en raison de travaux de restauration d'immeuble pour la période du 11 mars 2013 à 08h00 au 03 avril 2013 à 18h00.

- Le 18 février 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des remparts, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 19 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules route de Bouillon, 205 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et fouilles en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 26 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 02 mars 2013 à 18h00.
- Le 19 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de placement d'une grue, pour la période du 19 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 19 février 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'isolation d'immeuble, pour la période du 22 février 2013 de 07h00 à 18h00.
- Le 19 février 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 22 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules place Schalbert, place du 2^{ème} Bataillon de Remagen, rue Seyler et sur le triangle longeant la rue de Neufchâteau à Arlon, en raison de l'implantation d'une fête foraine à l'occasion des fêtes de carnaval 2013 pour la période du lundi 25 février 2013 à 08h00 jusqu'au mardi 12 mars 2013 à 20h00.
- Le 22 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville en vue d'assurer le bon déroulement des festivités carnavalesques 2013 à Arlon (ajout art. 22 et 23) pour la période du lundi 25 février 2013 à 08h00 jusqu'au mardi 05 mars 2013 à 20h00.
- Le 22 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville en vue d'assurer le bon déroulement des festivités carnavalesques 2013 d'Arlon, pour la période du lundi 25 février 2013 à 08h00 jusqu'au mardi 05 mars 2013 à 20h00.
- Le 22 février 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de réfection de toiture et pose d'un échafaudage, pour la période du 28 janvier 2013 à 08h00 jusqu'au 08 mars 2013 à 18h00.
- Le 22 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Canal, 3 à Arlon, en raison de travaux de traversée de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 21 février 2013 de 08h00 au 01 mars 2013 à 18h00.
- Le 22 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Caserne à Arlon, en raison de travaux d'éclairage public en façade pour le compte d'Ores, pour la période du 25 février 2013 à 08h00 au 01 mars 2013 à 18h00.

- Le 22 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marquisat à Arlon, en raison de travaux d'éclairage public en façade pour le compte d'Ores, pour la période du 25 février 2013 de 08h00 au 01 mars 2013 à 18h00.
- Le 22 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue J. Netzer, 19 à Arlon, en raison de travaux d'éclairage public en façade pour le compte d'Ores, pour la période du 25 février 2013 à 08h00 au 01 mars 2013 à 18h00.
- Le 22 février 2013 : pour réglementer la circulation des véhicules rue G. Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période de 27 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 22 février 2013 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Thiaumont, rue de la Mardelle, rue de la Bick, rue du Château d'Eau et rue du Panorama à Arlon, en raison des soumonces organisées dans diverses rues de Heinsch à Arlon, pour la période du 23 février 2013 de 08h00 à 20h00.
- Le 22 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Panorama, 83 à Arlon, en raison de travaux de raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 21 février 2013 à 08h00 au 01 mars 2013 à 18h00.
- Le 22 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Place Didier, 39 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 12 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 115 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage pour la période du 18 février 2013 de 08h00 au 27 février 2013 à 18h00.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de matériel pour un concert pour la période du 22 février 2013 de 08h00 à fin de concert.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Z. Gramme, 2 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de stationnement de deux tourbus pour un concert pour la période du 23 mars 2013 de 08h00 au 24 mars 2013 à 12h00.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs à Arlon, en raison des festivités de carnaval pour la période du 03 mars 2013 de 05h00 à fin de festivités.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 1 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 24 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Sterpenich à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de la construction d'une école pour la période du 20 février 2013 de 08h00 à fin des travaux.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue L. Castilhon, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de restauration d'immeuble pour la période du 22 février 2013 de 08h00 jusqu'au 19 avril 2013.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la

circulation des véhicules rue de la Papeterie à Arlon, en raison de travaux de raccordements divers pour la période du 25 février 2013 de 08h00 jusque fin des travaux.

- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Kirchberg à Arlon, en raison de l'organisation du Grand Feu de Sterpenich, pour la période du 16 mars 2013 de 17h00 jusque fin de la manifestation.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter à Arlon, en raison de l'intronisation des Chevaliers du Haut de la Ville en l'Hôtel de Ville et la nécessité de réserver des emplacements de parcage aux participants à la dite manifestation pour la période du 17 mars 2013 de 10h00 à 16h00.
- Le 26 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de matériaux lourds pour restauration d'immeuble pour la période du 02 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Mélèzes à Arlon, en raison de travaux d'extension de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 31 janvier 2013 à 07h00 au 29 mars 2013 à 18h00.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue L. Castilhon, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de restauration d'immeuble pour la période du 27 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue L. Castilhon, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage avec passage pour piétons, pour la période du 01 mars 2013 à 08h00 jusqu'au 20 mars 2013 à 18h00.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères à Arlon-Weyler, en raison de l'organisation du Grand Feu et d'une Marche aux Flambeaux, pour la période du 23 mars 2013 de 18h00 à fin de manifestation.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le placement d'un City Van dans le cadre d'une campagne de luminothérapie pour la marque Velux pour la période du 22 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de mazout, pour la période du 25 février 2013 de 16h00 à 20h00.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 52 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 février 2013 de 16h00 à 20h00.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 6 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 27 février 2013 de 11h00 à 18h00.
- Le 28 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Deux Luxembourg, 14 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 04 mars 2013 de 08h00 à

18h00.

- Le 28 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue des Déportés, 83 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 04 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules Place Léopold, rue des Martyrs et rue du 25 Août à Arlon, pour assurer le bon déroulement du 40^{ème} anniversaire du Kiwanis Club d'Arlon, pour la période du 09 mars 2013 de 17h00 à 20h00.
- Le 04 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules devant les numéros 11 et 13 de la rue Marché-au-Beurre (camionnette) en vue d'assurer le bon déroulement des festivités du carnaval 2013 pour la période du vendredi 01 mars 2013 à 16h00 au dimanche 03 mars 2013 à 13h00 et devant les numéros 10-12-14 Grand Place (rondeau final) en date du samedi 02 mars 2013 à 20h00.
- Le 04 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Marché-aux-Légumes à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de meubles frigo pour la période du 04 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue de Longwy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'extension de raccordement gaz pour le compte d'Ores pour la période du 04 mars 2013 à 07h00 au 08 mars 2013 à 18h00.
- Le 05 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue G. Molitor, face au n° 16 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation d'immeuble, pour la période du 04 mars 2013 de 08h00 au 08 mars 2013 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères à Arlon-Weyler, en raison de l'organisation d'un Grand Feu et d'une Marche aux Flambeaux, pour la période du 23 mars 2013 de 18h00 à fin de manifestation.
- Le 07 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 30 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de réfection de toiture et pose d'un échafaudage pour la période du 04 mars 2013 à 08h00 jusqu'au 15 mars 2013 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Saint-Jean à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de feux tricolores, pour la période du 07 mars 2013 de 08h00 au 12 mars 2013 à 18h00.
- Le 07 mai 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 09 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Cerisiers à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de réfection de clôture pour la période du 06 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 14 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du défilé de mode de la Boutique IMPULSION, pour la période du vendredi 08 mars 2013 de 19h00 à 22h00.

- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules route de Diekirch à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de chargement de bois d'abattage, pour la période du 04 mars 2013 de 06h00 au 30 mars 2013 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Panorama, 100 à Arlon, en raison de travaux de raccordement électrique pour le compte de la SWDE pour la période du 14 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à Arlon, en raison du bon déroulement des festivités des Noces d'Or organisées par la Ville d'Arlon pour la période du 20 avril, 15 juin, 14 septembre, 12 octobre et 26 octobre 2013 de 10h00 à 13h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 62 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Semois, 58 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 30 mars 2013 de 08h00 au 31 mars 2013 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Parc des Expositions parking du Hall Polyvalent et rue de l'Hydrion, 80-86 à Arlon, en raison de travaux de curage et d'endoscopie du collecteur d'Arlon, pour le compte de AIVE pour la période du 04 mars 2013 à 08h00 au 08 mars 2013 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 15 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage pour la période du 08 mars 2013 à 08h00 au 08 mars 2013 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Z. Gramme, sur le site Genin à Arlon, en raison de travaux d'inspection du ruisseau d'égouttage pour la période du 07 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 2016 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 30 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la réalisation d'une chape, pour la période du 11 mars 2013 de 06h00 à 20h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue G. Molitor, le long du bâtiment des Chanoinesses à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux d'assainissement du Site Molitor par le placement d'un échafaudage pour la sécurité des piétons et des véhicules, pour la période du 07 mars 2013 à 08h00 au 31 décembre 2013 à 18h00.
- Le 07 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules

rue L. Castilhon, en face du numéro 66 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 mars 2013 de 08h00 au 20 mars 2013 à 18h00.

- Le 11 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 49 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 10 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 11 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue L. Castilhon, devant le mur d'enceinte de la prison à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage pour la période du 11 mars 2013 de 08h00 au 15 mars 2013 à 18h00.
- Le 11 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés, en face du 67c à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 09 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules en raison des travaux de renouvellement du revêtement des voiries du quartier Saint Donat pour la période du 11 mars 2013 jusqu'au 11 avril 2013.
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Rue, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 08 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de remplacement de châssis de fenêtres, pour la période du 11 mars 2013 de 07h00 au 15 mars 2013 à 20h00.
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de remplacement de châssis de fenêtres, pour la période du 19 mars 2013 de 07h00 au 22 mars 2013 à 20h00 (changement de dates).
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue V.Tesch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 11 mars 2013 de 08h00 au 12 mars 2013 à 18h00.
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Rue, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 09 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Capucins, 18 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage pour la période du 19 mars 2013 à 08h00 jusqu'au 30 mars 2013 à 18h00.
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 29 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Rue, 11 à Arlon, en raison de travaux de placement de matériaux et d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 14 mars 2013 à 15h00 au 18 mars 2013 à 18h00.

- Le 12 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 11 à Arlon, en raison de travaux de placement d'un échafaudage, pour la période du 19 mars 2013 à 08h00 au 05 avril 2013 à 18h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer la circulation des véhicules rue P. Ferrero à Arlon, en raison de travaux de démolition d'une cabine électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 18 mars 2013 à 08h00 au 22 mars 2013 à 18h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue G. Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'assainissement du site Molitor pour la période du 04 mars 2013 à 08h00 au 15 avril 2013 à 18h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Markewee à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose de maison par l'entreprise Jumatt pour la période du 18 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Markewee à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose de maison pour la période du 22 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue J. Netzer et rue du Casino à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du déménagement de la zone de police pour la période du 25 mars 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 29 mars 2013 à 18h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue du Moulin, rue des Marais, rue du Cimetière, rue Saint-Hubert, rue des Fours-à-Chaux et rue de la Fontaine à Arlon, en raison d'une brocante libre, pour la période du dimanche 12 mai 2013 à partir de 05h00 jusqu'à 19h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue A. Goffaux, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 16 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une opération d'échantillonnage organisée par l'AFSCA, pour la période du 16 mars 2013 de 10h00 à 16h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules route de Diekirch, à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers route de Diekirch à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 20 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Donat, dans la montée vers l'église et rue du Marquisat à Arlon, en raison de cérémonie funéraire pour la période du 15 mars 2013 de 10h30 à 12h00.
- Le 14 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 16 mars 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 17 mars 2013 à 18h00.

- Le 15 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Semois, 92 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 mai 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 15 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 208 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 mars 2013 de 08h00 au 25 mars 2013 à 08h00.
- Le 15 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue P. Reuter, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 27 avril 2013 de 08h00 au 28 avril 2013 à 18h00.
- Le 15 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démolition d'immeuble pour la période des 15, 18, 19 et 20 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 15 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue P. Reuter, 57 à Arlon, en raison du bon déroulement de restauration d'immeuble pour la période du 14 mars 2013 de 08h00 au 22 mars 2013 à 18h00.
- Le 15 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue P. Reuter, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du déménagement de la zone de police, pour la période du 25 mars 2013 de 00h00 au 29 mars 2013 à 24h00.
- Le 15 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Busleyden, 1 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 mars 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules parc des Expositions, parking du Hall Polyvalent et rue de l'Hydrion, 80-86 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de curage et d'endoscopie du collecteur d'Arlon, pour le compte d'AIVE pour la période du 04 mars 2013 à 08h00 au 15 mars 2013 à 18h00.
- Le 18 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Vire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de nettoyage de collecteur pour la période du 18 mars 2013 de 07h00 à 18h0.
- le 18 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Vallon, 5 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et ouverture en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 18 mars 2013 de 08h00 au 22 mars 2013 à 18h00.
- Le 18 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Beau-Site, 53 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et ouverture en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 19 mars 2013 de 08h00 au 26 mars 2013 à 18h00.
- Le 18 mars 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Viville, 78 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz et ouverture en trottoir pour le compte d'Ores, pour la période du 22 mars 2013 de 08h00 au 29 mars 2013 à 18h00.
- Le 19 mars 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules

avenue de la Gare et rue Z. Gramme à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du déménagement de la SNCB (centre administratif et médical et l'ancien entrepôt), pour la période du 21 mars 2013 de 08h00 au 22 mars 2013 à 18h00.

- Le 19 mars 2013 : pour régler le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une « Chasse aux Œufs » organisée par l'ACIA, pour la période du 30 mars 2013 de 13h30 à 18h00.
- Le 19 mars 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville en raison du bon déroulement de l'organisation de la brocante (Ascension) organisée par le Comité Quartier Saint-Donat, pour la période du 09 mai 2013 de 05h00 à 19h00.

6. C.P.A.S. : Logement d'urgence : approbation du bail emphytéotique.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. Académie de Musique : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2013-2014.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 25 membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie de Musique comme suit :

- Professeur d'art lyrique : 1 période
- Professeur de formation vocale - chant : 7 périodes
- Professeur de l'écriture musicale - analyse : 4 périodes
- Professeur de formation musicale : 6 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité hautbois : 1 période
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité orgue : 5 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité piano et claviers : 9 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité violon et alto : 7 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité violoncelle : 3 périodes

+ + +
M. J-M. LAMBERT quitte la séance
+ + +

8. Académie des Beaux-Arts : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2013-2014.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie des Beaux-Arts comme suit :

- Professeur de Volumes pour la spécialité sculpture : 8 périodes
- Professeur de Volumes et arts du feu pour la spécialité céramique sculpturale : 16 périodes
- Professeur de Recherches graphiques et picturales pour la spécialité peinture : 12 périodes
- Professeur de Recherches graphiques et picturales pour la spécialité dessin : 3 périodes.

9. Ecole Industrielle et Commerciale : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2013-2014.

M. TRIFFAUX précise que la section « Educateur spécialisé » qui s'ouvrira en septembre à Arlon a remporté un très grand succès puisque les cinquante places ont été prises en quelques heures et qu'il y a même eu cent vingt demandes.

M. l'Echevin de l'Enseignement indique aussi qu'il y a des nouveaux locaux qui sont en cours de rénovation par des élèves de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'une section construction et qui depuis plusieurs années sont en train de rénover un bâtiment qui est situé au fond de la cour de la Caserne Léopold, il y a là trois beaux plateaux qui seront utilisés par cette section.

Mme WILLEMS parle des Hautes Ecoles qui auraient un regroupement au niveau des internats et que les choses bougent très fort. Elle dit également que Marche se favorise pour accueillir les Hautes Ecoles donc faire remonter les Hautes Ecoles dans le nord de la Province, elle pense qu'il faut être très très vigilants à ce niveau-là. Elle dit qu'avoir les éducateurs spécialisés à Arlon est déjà un bon pas en avant.

M. TRIFFAUX dit qu'Arlon est candidate à accueillir les Hautes Ecoles et que pas plus tard qu'il y a quarante-huit heures M. le Bourgmestre et lui-même ont rencontré les directeurs de l'enseignement supérieur à Arlon (Hautes Ecoles, ULg,...) pour voir avec eux qui pouvait être fait pour améliorer les choses dans le futur.

M. MAGNUS complète ce que M. TRIFFAUX vient de dire en disant qu'ils ont reçu les directeurs des écoles secondaires puis les directeurs des Hautes Ecoles avec l'ULg et l'ULg à part parce qu'ils pensent que là aussi il y a un effort à faire pour soutenir le Département des sciences de l'environnement à Arlon. Il pense que c'est important d'accueillir les staffs universitaires mais aussi les étudiants afin qu'ils se sentent plus intégrés à ARLON. Il indique qu'il y a des pistes mais qu'il ne peut pas encore les divulguer maintenant.

M. LAFORGE demande s'il a une sélection par rapport aux cent vingt candidats pour les 50 places ou s'ils ont pris les cinquante premiers.

M. TRIFFAUX répond qu'ils ont pris les inscriptions par ordre d'arrivée.

M. LAFORGE demande s'il y a le même afflux du côté de Mirwart.

M. TRIFFAUX répond que oui et que Mirwart est également complet mais que cela a pris quelques heures de plus.

M. BIREN complète ce que MM. TRIFFAUX et MAGNUS viennent de dire en disant qu'un vent favorable qui les a informés que la Ville va avoir le produit d'un premier effort entre réseaux et donc dans la prochaine année académique il y aura à Arlon la création d'assistant social construit sur les deux réseaux. Il pense que cette codiplomation est une bonne chose pour Arlon.

M. MAGNUS rappelle qu'il y a aussi une codiplomation entre l'ULg et le Grand-Duché de Luxembourg.

M. SAINLEZ veut rassurer Mme WILLEMS car il travaille lui-même à la Haute Ecole Robert Schuman et il peut dire qu'il y a beaucoup de bruits de couloir mais il a l'impression que les Hautes Ecoles vont rester dans leur chère Province dans le chef-lieu notamment et que la Province a besoin d'enseignement supérieur comme de pain. Il dit que M. BIREN lui a coupé l'herbe sous le pied en parlant des bacheliers assistant social qui commencent en septembre.

Mme WILLEMS pense qu'il faudrait dire aux septante personnes qui n'ont pas eu de place pour les études d'éducateur spécialisé qu'il y a une section

d'assistante sociale qui s'ouvre en septembre car les deux formations sont très proches.

M. l'Echevin de l'enseignement répond que dans leurs projets, quand ils ont rencontré les directeurs, une des pistes serait de réaliser une brochure qui présente toutes les offres au niveau de l'enseignement supérieur sur Arlon quelque soient les écoles et les réseaux.

Mme la Conseillère WILLEMS demande s'il ne faudrait pas commencer à faire pression dès maintenant pour pouvoir obtenir plus de place l'année prochaine étant donné qu'Arlon ne peut pas les accueillir tous et que Mirwart est complet aussi.

M. TRIFFAUX demande ce que veut dire « faire pression » car les enveloppes sont fermées dans l'enseignement et qu'il n'est pas possible de les gonfler. Il pense qu'il faut être raisonnable puisque c'est pour le monde la même chose mais il fait remarquer qu'il y a un besoin dans la région.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, déclare vacants les emplois de l'Ecole Industrielle et Commerciale comme suit :

IMPLANTATION D'ARLON

DOMAINE ECONOMIE - Nombre total de périodes : 900

- ESS Courrier d'affaires : 40 périodes
- ESS Connaissances de gestion : 160 périodes
- ESS Comptabilité : 420 périodes
- ESS Droit (civil, législation, commercial) : 200 périodes
- ESS Logiciels comptables : 80 périodes

DOMAINE INFORMATIQUE - Nombre total de périodes : 80

- ESS EAO : 40 périodes
- ESS Mathématiques appliquées à l'informatique: 40 périodes

DOMAINE « LANGUES » - Nombre total de périodes : 960

- ESS Langue allemande : 120 périodes
- ESS Langue néerlandaise : 120 périodes
- ESI/ESS Langue italienne : 240 périodes
- ESI Langue espagnole : 240 périodes
- ESS Langue française : 480 périodes

DOMAINE «SOCIAL » - Nombre total de périodes : 1110

- ESS Découverte du métier : 60 périodes
- ESS Approche méthodologique : 460 périodes
- ESS Approche conceptuelle : 510 périodes
- Stages : 60 périodes
- Epreuve intégrée : 20 périodes

IMPLANTATION DE MIRWART

DOMAINE « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISE - Nombre total de périodes : 654

- ES Connaissance matériel tech audio et informatique : 100 périodes
- ES Psychologie : 154 périodes

- ES Pratique Professionnelle : 400 périodes

10. Ecole communales primaires et gardiennes : Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2013-2014.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, déclare vacants les emplois de l'enseignement fondamental comme suit :

PRIMAIRE :

- 49 périodes d'instituteur primaire
- 4 périodes de maître spécial de seconde langue
- 30 périodes de maître spécial de morale
- 32 périodes de maître spécial de religion islamique
- 2 périodes de maître spécial d'éducation physique

MATERNEL :

- un quart temps d'institutrice maternelle
- 2 périodes de maître de psychomotricité.

11. Finances communales : Communication de la décision de l'Autorité de Tutelle générale relative à la répartition des aides sportives accordées pour l'année 2012 aux clubs sportifs faisant partie de la Commission des sports de la Ville d'Arlon, ratifiée par le Conseil communal en séance du 12 décembre 2013.

M. PERPETE indique que M. Guy CASTAGNE est désigné pour représenter le PS à la Commission des Sports et ajoute qu'on lui a dit que pour le MR c'était M. LARMOYER et M. GAUDRON pour ECOLO.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, prend acte de l'information du Collège communal : en date du 25 janvier 2013, par dépêche ministérielle, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du Gouvernement Wallon, porte à la connaissance du Collège communal que sa décision du 30 novembre 2012 relative à la répartition des aides sportives accordées pour l'année 2012 aux clubs sportifs faisant partie de la Commission des sports de la Ville d'Arlon, ratifiée par le Conseil communal en séance le 12 décembre 2012, est devenue pleinement exécutoire.

12. Finances communales : Financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées (S.G.I..Pr.S.) pour la construction de l'école fondamentale communale des LILAS, le remplacement d'un préfabriqué à l'école communale de WEYLER, la rénovation des préaux à l'école communale du CENTRE, la rénovation « électricité et sécurité » de l'école communale du GALGENBERG, l'aménagement du réseau d'égouttage à l'école communale du CENTRE, la construction de trois locaux de classe en remplacement de bâtiments préfabriqués et la rénovation complète du réseau d'égouttage à l'école fondamentale communale de SCHOPPACH, la nouvelle construction en remplacement de bâtiments préfabriqués inadaptés à l'école fondamentale communale de SCHOPPACH, la construction d'une école fondamentale communale à WALTZING, la construction d'une école fondamentale communale à BARNICH, pour l'extension et la rénovation de l'école fondamentale communale de FOUCHES.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour la construction de l'école fondamentale communale des LILAS, rue de la Meuse.
- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour le remplacement d'un préfabriqué à l'école communale de WEYLER. Rue de Stehnen, 30.

- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour la rénovation de préaux à l'école communale du CENTRE, rue Paul Reuter à Arlon.
- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour la rénovation « électricité et sécurité » de l'école communale du GALGENBERG, Avenue Enschedé - Tesch, 1 à Arlon.
- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour l'aménagement du réseau d'éégouttage à l'école communale du CENTRE, rue Paul Reuter à Arlon.
- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour la construction de trois locaux de classe en remplacement de bâtiments préfabriqués et la rénovation complète du réseau d'éégouttage à l'école fondamentale communale de SCHOPPACH, Avenue du Bois d'Arlon, 21.
- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour la nouvelle construction en remplacement de bâtiments préfabriqués inadaptés à l'école fondamentale communale de SCHOPPACH, Avenue du Bois d'Arlon, 21.
- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour la construction d'une école fondamentale communale à WALTZING, rue du Brill.
- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour la construction d'une école fondamentale communale à BARNICH, rue Friddericht 8.
- de recourir à BELFIUS Banque pour le financement du prêt à garantir par le Service Général des Infrastructures Privées Subventionnées pour l'extension et la rénovation de l'école fondamentale communale de FOUCHES.

13. Finances communales : Communication de la décision de l'Autorité de Tutelle générale relative à l'octroi d'une subvention à l'ASBL « LES ECUREUILS » de HEINSCH pour l'amélioration de la salle DON BOSCO.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, prend acte de l'information donnée par le Collège communal à savoir qu'en date du 13 mars 2013, par dépêche ministérielle, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du Gouvernement Wallon, porte à la connaissance du Collège communal que la décision du Conseil communal du 1er février 2013 relative à l'octroi d'un subside de 5.956,50 euros à l'ASBL « LES ECUREUILS » de HEINSCH, pour l'amélioration de la salle de gymnastique DON BOSCO, est devenue pleinement exécutoire.

14. Fabriques d'Eglises : Fabrique d'église d'AUTELHAUT : approbation du compte 2011.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte 2011 de la Fabrique d'Eglise d'AUTELHAUT sous réserve que l'Article 17 sacristain où est inscrite la somme de 1.000 € soit ramenée à 0, pas de sacristain dans cette paroisse et qu'à l'Article 50 j : Bénévolat où est inscrit 1.000 € soit ramené à 250 € montant non inscrit à

l'article 9 Blanchissage et raccommodage du linge. Voir remarque de la DGPL au compte 2012.

Recettes : 7.947,54 €

Dépenses : 9.927,56 €

Mali : - 1.980,02 €

15. Fabriques d'Eglises : Fabrique d'église de TOERNICH : approbation du budget 2013.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2013 de la fabrique d'Eglise de TOERNICH sous réserve qu'aux dépenses ordinaires l'article 25 gage de la chorale qui est une libéralité de la Commune pour lequel un montant de 350 € est inscrit soit réduit de moitié et ramené à 175 € (Dans cette paroisse, la chorale ne preste qu'un dimanche sur deux.

Recettes : 11.925 €

Dépenses : 11.925 €

Intervention communale ordinaire : 6.945,37 €

16. Fabriques d'Eglises : Fabrique d'église de SAINT-MARTIN : désignation d'un organiste.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable à la délibération du Conseil de Fabrique dont question pour autant que cela n'entraîne pas de d'intervention communale supplémentaire.

17. Travaux communaux : Marché de travaux : construction de l'école de Barnich/Sterpenich - lot 2 : panneaux photovoltaïques - Adaptation du cahier des charges.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges modifié N°. MT-AP/13-739 et le montant estimé du marché ayant pour objet Lot 2 Panneaux photovoltaïques : Construction de l'école de Barnich/Sterpenich, établis par l'auteur de projet, Altema Architecture scprl, Avenue de Longwy, 86 à 6700 Arlon. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 17.108,00 € hors TVA ou 20.700,68 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par adjudication publique.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative suivants :

- Situation juridique critères d'exclusion
 - * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés dans l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics
 - * Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.
- Capacité financière et économique :
Une déclaration bancaire appropriée justifiant une bonne santé financière.
- Capacité technique :
Une liste de travaux similaires exécutés au cours des 3 dernières années

Article 4 : Le marché dont question à l'article 1 est financé au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 722/723-60/20117028.

Article 5 : De solliciter la subsidiation des travaux auprès du Département DGO4 A Service Public de Wallonie dans le cadre de l'action UREBA.

18. Travaux communaux : Marché de travaux : entretien des voiries - Droit de tirage 2010-2012 : approbation de l'avenant n°2.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver l'avenant 2 du marché Entretien des voiries - Droit de tirage 2010-2012 pour le montant total en plus de 76.202,00 € hors TVA ou 92.204,42 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Article 3 : De financer cet avenant n°2 par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/731-60/20114008 et qui sera augmenté par modification budgétaire.

19. Travaux communaux : Marché de travaux : réalisation d'une campagne de reconnaissance des réseaux d'égouttage en divers endroits de la commune - Approbation du cahier des charges.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Réalisation d'une campagne de reconnaissance des réseaux d'égouttage en divers endroits de la commune rédigés par l'intercommunale AIVE dans le cadre de la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 31 août 2012. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 54.115,70€ hors TVA, soit 65.480,00€ TVA comprise.

Article 2 : D'approuver le choix de la procédure négociée comme mode de passation du marché, avec consultation d'au moins 3 bureaux d'études.

Article 3 : Le montant de la dépense est financé par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 877/732-60/20138013.

20. Travaux communaux : Marché de fournitures : acquisition d'une saleuse pour le véhicule Unimog - Approbation du cahier des charges.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/13-736 et le montant estimé du marché ayant pour objet Acquisition d'une épandeuse à sel pour le véhicule UNIMOG. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 29.752,07 € hors TVA ou 36.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par procédure négociée sans publicité, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : Le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/961-51/20134002.

21. Travaux communaux : Marché de fournitures : acquisition d'un tunnel de culture - Approbation du cahier des charges.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/13-733 et le montant estimé du marché ayant pour objet Acquisition d'un tunnel de culture, établis par le Département Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.264,46€ hors TVA soit 10.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par procédure négociée sans publicité, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : Le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2013 à l'article 766/744-51/20137034.

22. Travaux communaux : Marché de services : désignation d'un auteur de projet pour les travaux de réfection de la voirie rue du Promberg et aménagement du Chemin des Allemands - Approbation du cahier des charges.

M. SCHUSTER demande si ces travaux sont des travaux préparatoires à la nouvelle localisation des ateliers SNCB.

M. BALON répond que cela n'a absolument rien à voir, le Chemin des Allemands n'est plus en très bon état et qu'il est devenu maintenant une voie de passage importante depuis que la clinique d'Arlon l'utilise comme sortie et donc il est temps que la Ville s'en occupe.

Mme BURNET fait remarquer qu'elle a été sur place pour voir où allait aller ce chemin et qu'elle a remarqué une pancarte disant « propriété Infrabel, entrée interdite » donc elle a fait demi-tour. Elle demande donc si ce chemin va dans la propriété Infrabel. Elle a regardé sur Google et ne voit pas bien de quoi il s'agit exactement.

M. l'Echevin des travaux demande de ne pas confondre le Chemin des Allemands qui est une voirie publique communale et un chemin privé au demeurant bien fait qui est un chemin interne qui dessert différentes installations qui appartiennent au groupe SNCB et qui est donc simplement un chemin à l'intérieur d'une propriété privée. Il ajoute qu'il n'y a donc pas de connexion entre les deux.

M. MAGNUS précise qu'ils ne vont pas refaire sur le budget communal la voirie de la SNCB ou d'Infrabel.

M. BALON ajoute que quand on descend le Chemin des Allemands à droite on est relié au parking de Vivalia et à gauche à un petit lotissement communal où il y a des entreprises qui se sont installées. Si on le poursuit, on pénètre dans la propriété privée du groupe SNCB et là il y a une voirie en dalles de béton qui d'ailleurs réaboutit de l'autre côté au Chemin des termes romains.

Mme BURNET ne voit pas où il y aura la création d'une nouvelle voirie de sept cent mètres.

M. BALON répond que ce sera une réfection et non la création d'une nouvelle voirie et que le chiffre - sept cent mètre est une erreur.

M. BIREN intervient et dit que derrière jardins il y a un genre de petit piétonnier qui va depuis les anciens ateliers Reuter jusque pratiquement à l'arrière de l'hôpital. Il indique que M. LECLERCQ et lui ont arpenté cela avec les gens de la SNCB et de l'urbanisme et donc il y a une charge urbanistique que le fonctionnaire délégué souhaiterait voir réaliser par le groupe SNCB pour avoir là une petite voie piétonne à l'arrière des jardins. Il précise que ce n'est pas une voie carrossable et que ce n'est pas ceci.

M. MANIGART ajoute qu'il y a des problèmes de circulation important de sortie de ce Chemin des Allemands et qu'il y a régulièrement des véhicules qui sont garés à la sortie. Il pense qu'un jour ou l'autre il y aura un accident important parce que il y a énormément de circulation et des quelques ambulances qui passent par là aussi et beaucoup de voitures qui sont mal garées. Il a un entrepôt au Chemin des Allemands donc il connaît bien le problème et trouve cela très dangereux.

M. le Bourgmestre demandera à la police d'aller faire un tour par là.

M. BALON ajoute qu'il y a une accumulation de voitures entre le haut de la rue des Déportés et le carrefour de la Spetz.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1 : D'approuver le cahier des charges N°. MS-PNSP/13-737 et le montant estimé du marché ayant pour objet Désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'aménagement du Chemin des Allemands. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 10.000,00 € hors TVA ou 12.100,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins 3 bureaux d'études.

Article 3 : Le marché dont question à l'article 1 est financé au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/731-60/20134005.

23. Travaux communaux : Mise en conformité de l'installation de gaz des vestiaires du terrain de football de la J.A. au complexe sportif de la Spetz : approbation de la dépense.

M. BALON explique que ces terrains de football sont rentrés dans le giron communal depuis que la Royale Jeunesse Arlonaise n'existe plus mais ils sont toujours occupés par le club féminin de la Jeunesse arlonaise. Il indique qu'une visite faite dans le cadre d'AIB Vinçotte a relevé toute une série de problèmes à la fois de chauffage, d'électricité et que la cohabitation avec les douches des vestiaires n'est pas bonne. Il déclare que d'autorité, la Ville a donc fermé les vestiaires. Il remercie l'asbl de la Spetz et son Président d'avoir autorisé les jeunes filles à prendre leur douche dans les vestiaires de la piscine en attendant.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents :

- Approuve le projet de mise en conformité des vestiaires de la JA au complexe sportif de la Spetz.
- Approuve l'intervention de la société FINFE SPRL pour la réalisation de ce travail.
- Approuve le mode de marché au montant de 6412,51 € TVAC, la dépense à résulter le crédit nécessaire est inscrit à l'article budgétaire 764/723-60/20137027.

24. Biens communaux : Concession d'un bail emphytéotique à une société de musique philharmonique pour l'immeuble sis à Stockem, rue de l'Harmonie n°36 : décision définitive et approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents :

- Décide définitivement de concéder, pour une durée de 50 ans, un bail emphytéotique à la Société philharmonique de Stockem, sur le bien ci-après, moyennant le paiement d'un canon annuel de 50 euros indexés chaque année :

ARLON 6ème Division Heinsch

- une salle de spectacle sise à Stockem, rue de l'Harmonie n° 36, cadastrée Section C n° 101 / 02 B d'une contenance de 7 a 72 ca.

- Approuve le projet d'acte rédigé par l'étude de Maître MARCOTTY.
- Dispense Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de ce bail emphytéotique.

25. Biens communaux : Approbation des modifications apportées à la convention de gestion avec l'asbl « Complexe sportif de la Spetz ».

M. LARMOYER demande si il y d'autres sports de plein puisqu'il en faut au moins trois pour avoir la subvention et si le basket y rentre aussi.

M. l'Echevin des sports répond que pour le moment il y a uniquement le tennis, le football et le basket.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

- d'approuver la prolongation de la convention de gestion intervenue en date du 21 mars 1991 jusqu'en 2024;
- d'approuver l'intégration des infrastructures de l'ex-RJA à l'objet de la convention précitée.

26. Service économique : Approbation de la convention de financement relative au désamiantage du site Molitor.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

- De solliciter un prêt à long terme de 193.000 € dans le cadre du financement alternatif décidé par le Gouvernement wallon et plus particulièrement dans le cadre de la réhabilitation ou l'aménagement de sites mis en place par le biais de la société Sowafinal en mission déléguée ;
- D'approuver les termes de la convention particulière ci-annexée ;
- De mandater le Bourgmestre et le Secrétaire communal pour signer la convention en question en six exemplaires originaux.

27. Crèches communales : Approbation du cahier des charges concernant l'achat de fourniture alimentaire.

Mme la Conseillère BURNET demande si le Collège a pensé aux produits locaux pour ce marché.

M. le Président répond qu'ils y pensent toujours et qu'elle verra que, dans un point qui est présenté en urgence, un cahier des charges a du être modifié parce qu'ils avaient indiqué qu'ils souhaitaient que la situation géographique puisse être un critère d'attribution. Il informe que la tutelle a répondu le 21 mars qu'ils ne pouvaient pas prendre ce critère comme étant un critère d'attribution. Il le regrette.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, approuve le cahier des charges concernant l'achat de fourniture alimentaire.

28. Plan de cohésion sociale : Evaluation annuelle du Plan de Cohésion Sociale.

M. PERPETE rappelle que le Plan de cohésion sociale couvrait la période 2009-2013, que c'est un projet qui est subsidié largement par la Région wallonne et que l'actuelle responsable du projet est Mme Laurence HORMAN qui

est prête à répondre aux questions que les Conseillers souhaiteraient poser. Il cite les quatre axes qui composent le Plan de cohésion sociale et qui ont été fixés par la Région wallonne pour toutes les Communes concernées : le premier c'est l'insertion socioprofessionnelle, le deuxième l'accès à un logement décent, le troisième l'accès à la santé et le quatrième le retissage des liens sociaux intergénérationnels et interculturels. Il indique qu'il y a dix actions qui ont été menées en 2012 : la coordination du plan qui est le travail de Laurence HORMAN qui doit mettre ensemble l'ensemble des acteurs et assurer le suivi administratif ; la première action vraiment concrète concerne le travail de rue et il rappelle qu'il y a un travail de proximité et de première ligne qui est fait avec les services de M. TRIFFAUX pour la population et les jeunes en particulier avec un soutien aux personnes défavorisées les éducateurs servant de lien et de relais entre les jeunes et les citoyens en générale, les services sociaux et le Conseil communal. Il précise que ce travail existait déjà avant le plan de cohésion sociale et qu'ils essaient de l'approfondir puisque les besoins sont criants. Il poursuit avec la troisième action c'était le développement d'actions spécifiquement ciblées au sein d'un quartier de logements sociaux (rue la Meuse), différentes activités avaient été mises en place dès le début du plan en 2009 et des animations du style jeux de cartes, de pétanque, activités culinaires, sportives, culturelles ; « été solidaire » qui était particulièrement centré sur ce quartier-là et qui permettait de donner du travail, une occupation et donc aussi de l'argent à des jeunes de ce quartier et plus récemment aussi une activité potager. Il continue avec l'action suivante qui permettait la mise en place d'une permanence sociale au sein d'un quartier dit « sensible » (terminologie de la RW mais à Arlon on n'en est pas encore là) mais cela n'a pas donné tellement. Il précise qu'il y a eu tentative et des éducatrices, des assistantes sociales se sont rendues régulièrement là-bas pour essayer d'aider les gens mais peut-être qu'il n'y pas eu suffisamment de publicité ou est-ce que c'est un public qui ne souhaite pas que ça se passe trop près de chez lui, il y a aussi toute une série de portes qui sont ouvertes ailleurs et toute la journée notamment à l'Hôtel de Ville, au CPAS et ailleurs. Comme c'est une action qui a du mal à se maintenir il ne veut pas non plus créer des besoins qui n'existent pas. Il informe les Conseillers que le service ESPAS a une assistante sociale qui compte reprendre ce projet donc ils verront bien encore en 2013 sinon ils passeront à autre chose. Il cite ensuite la cinquième action qui concerne les animations et les événements et sont plus connus et se font en collaboration avec le service jeunesse et d'autres. Il parle ensuite de l'action suivante qui est l'orientation des parents d'origine étrangère dans une optique d'intégration. Il dit alors qu'il existe des choses qui se font déjà comme l'école des devoirs qui n'est pas spécifiquement destinée aux enfants d'origine étrangère mais d'une part le type de logement que certains occupent en étant nombreux fait que ce sont des conditions très difficiles pour étudier et d'autre part le fait que les parents ne peuvent pas les accompagner vu le manque de connaissances de la langue française. Il passe à l'action suivant qu'est l'insertion socioprofessionnelle : ils s'inscrivent tout à fait dans ce que fait le FOREM au niveau de l'arrondissement d'Arlon pour Aubange et Arlon et puis il y a le service insertion du CPAS par ailleurs qui est relativement performant avec un public difficile, c'est une des fiertés, un des axes de M. DEWORME et de ces prédécesseurs. Il en arrive à l'action numéro huit qui est le droit à un logement décent : il y a le logement d'urgence du CPAS pour une, deux ou trois nuits mais qui va être en travaux donc pour l'instant il y a même un problème à ce niveau là, il y a les logements de transit à « Nos Logis » qui sont 35 appartements dans un bâtiment communal à la Caserne Léopold et qui est géré par une asbl para-communale. Il explique que les gens peuvent rester deux fois six mois consécutifs pour autant qu'à la fin des six premiers mois il n'y ait pas eu de problèmes graves. Il dit aussi que le problème c'est qu'il n'y pas assez d'appartements pour tout le monde et que c'est un peu un entonnoir parce que les gens qui entrent là peuvent rester un an et à la fin des douze mois il n'a pas toujours été possible pour eux de sortir et d'aller où idéalement dans un logement social parce que ce sont des loyers d'un niveau comparable (250 euros par mois pour un appartement même de deux chambres). Il explique qu'ils sont parfois amenés à aller dans le privé avec tous les problèmes que

l'on imagine avec des revenus de ce type là ou parfois à vouloir s'incruster sur place et ils sont parfois obligés de mener des actions d'expulsion et d'ailleurs il y en a qui vont se faire dans les prochaines semaines car quelques occupants restent parce qu'ils n'ont pas d'autre solution. Il continue en communiquant le projet ambitieux qu'a le Plan de cohésion sociale qui serait de créer des logements d'insertion sur Arlon. Il explique que « Nos Logis » est dans la catégorie « logements de transit » ce qui veut dire que les gens peuvent rester maximum un an ; dans les logements d'insertion ils pourraient rester trois ans et il y aurait un accompagnement social ce qui veut dire qu'il faudrait trois fois plus de logements pour loger le même nombre de familles, qu'il faut du personnel pour l'accompagnement social et que le public réponde car même ceux qui sont en guidance au CPAS ne voient pas toujours d'un bon œil qu'on prélève directement leur loyer de leur RIS par exemple. Il indique qu'il faut voir les interventions de la Ville, du CPAS et de la Région wallonne avec des subsides sans quoi cela ne pourrait pas se faire. Pour lui, sur le fond, c'est un des axes le plus porteur et le plus utile. Il passe ensuite au neuvième axe qui est l'accès aux soins de santé et au traitement des assuétudes : à Arlon il y a Vivalia qui est une intercommunale pure, un hôpital public donc accessible à tout indépendamment des questions financières à quelques nuances près et il y a la lutte contre les assuétudes où il y a un travail à faire mais pas seulement par la Ville, il y a des associations. Il sait que le niveau de consommation de drogues sur Arlon est considéré très élevé puisque certaines analyses des eaux montrent des niveaux de consommation comparables à Liège et Charleroi (au niveau de l'arrondissement donc Aubange y compris). Il se pose alors des questions, est-ce qu'il faut encourager ou pas des échanges de seringues, l'associatif en partie y travaille, au niveau de la Ville ils essaient d'accompagner comme ils peuvent mais si on parle avec les éducatrices de rue, il ne faut pas se voiler la face et penser que ça n'existe qu'ailleurs, ce n'est pas vrai et il pense qu'il ne faut pas regarder loin pour le voir et qu'il faut le voir, que les responsables politiques doivent le voir, ils ne peuvent pas dire « ça ne devrait pas exister » ça ne suffit pas de dire cela il faut faire quelque chose. Enfin il passe au retissage des liens intergénérationnels et interculturels pour lequel il y a pas mal de choses qui se font dans le monde associatif notamment aussi. Il termine en indiquant que le budget est de l'ordre de septante-cinq milles euros à peu près par an avec une part communale qui est limitée par un subside de la Région wallonne qui est de cinquante-sept milles euros si bien que la part communale peut se limiter à une quinzaine de milliers d'euros. Il précise que si le sujet l'intéresse il ne peut que les inviter à assister à la conférence-débat qui aura lieu à l'observatoire politique du MOC le lundi 22 avril à 19h30 donc à la CSC rue Ferrero sur le thème « Les plans de cohésion sociale : opportunité pour les Communes ? » avec deux intervenantes principales Mme Janssen Carine Directrice à la RW de la direction interdépartementale de la cohésion sociale et Laurence HORMAN.

Mme DENIS voudrait savoir quelles sont les actions qui sont menées sur la Ville au niveau du plan toxicomanie parce qu'en tant que pharmacien elle n'est jamais mise au courant de rien et en tant qu'arlonaise elle connaît ses patients et il n'y a pas de relais avec la Commune. Elle voudrait donc savoir ce qui pourrait être fait entre les pharmaciens et la Ville, peut-être avoir une plateforme.

M. TRIFFAUX propose de faire une présentation une prochaine fois avec le service ESPAS qui travaille dans le domaine de la toxicomanie, de la prévention.

Mme DENIS ajoute que par exemple pour l'échange de seringues, ils pourraient travailler ensemble et même répertorier les individus parce que les pharmaciens ont leur historique, connaissent leurs habitudes donc ils pourraient aider le service.

M. TRIFFAUX dit qu'idéalement il faudrait aussi compléter cela avec ce que la police fait dans le domaine de la toxicomanie et les associations

privées qui interviennent également. Il indique que le service ESPAS ne pratique pas l'échange de seringues.

Mme Laurence HORMAN indique qu'au niveau de la toxicomanie c'est le service ESPAS qui est le plus développé mais au niveau des concertations ils ont mis en place, dans le cadre du Plan de cohésion sociale, une concertation clinique qui vise justement à rassembler les différents services, associations. Elle ajoute que les pharmaciens seraient les bienvenus pour participer, ils discutent de personnes et il y a un cadre de secret professionnel qui est bien déterminé et pour lequel elle pourrait éventuellement faire une petite présentation, dans le cadre de créer des échanges à ce niveau-là puisqu'ils remarquent que sur Arlon il y a besoin de concertation entre les services.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, prend acte et approuve l'évaluation annuelle du Plan de Cohésion Sociale ainsi que les annexes.

29. Administration générale : Conseil Consultatif Communal des Aînés : désignation des membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide de désigner les 13 membres suivants en tant que membres effectifs du CCCA et ce jusqu'à la fin de la législature.

Madame Alberte DAIME ;
Monsieur André ROUFOSSE ;
Monsieur Daniel ROUSSEL ;
Madame Claire GODELAINE ;
Madame Geneviève THERACE-VANDER ELST ;
Madame Cécile GROVEN-JUNGEN ;
Monsieur Paul LAMBERTY ;
Monsieur Fredy DEMOULIN ;
Madame Annette PETTINGER-KOLP ;
Monsieur Thierry GOFFETTE ;
Monsieur Jean WEBER ;
Monsieur Jean-Marie GUEBEL ;
Monsieur Michel DROGUEST.

URGENCE. Approbation du cahier des charges modifié pour le marché public de services ayant pour objet la mise en page et l'impression d'un bulletin communal d'information.

+ + +
L'urgence est décrétée, à l'unanimité, pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

+ + +
Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide

- D'accepter l'urgence pour ce point qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour du conseil communal.
- D'approuver le cahier spécial des charges portant sur la désignation d'un auteur de projet pour la révision du plan communal d'aménagement des anciennes casernes Callemeyn, modifié en fonction des remarques du Service Public Wallonie, Direction du Patrimoine et des Marchés Publics des Pouvoirs Locaux.

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point relatif aux invendus alimentaires consommables.

Mme CHAMPLUVIER dit que la problématique du gaspillage alimentaire est d'actualité, qu'il y a des débats aux Parlements wallon et fédéral à l'heure actuelle et donc que le groupe ECOLO demande à la Commune de réaliser une enquête pour voir quel est le sort à réserver aux invendus alimentaires au

niveau des grandes surfaces et moyennes surfaces sur la Commune pour voir éventuellement s'il était possible de récupérer et redistribuer à des associations demandeuses comme la Croix-Rouge et la Saint-Vincent de Paul. Elle voudrait donc voir ce que deviennent ces invendus alimentaires sur la Commune.

M. PERPETE déclare qu'il y a parfois une confusion chez certains car on parle beaucoup de ce sujet-là depuis qu'il a question d'une diminution du budget européen consacré à l'aide alimentaire. Il dit qu'il faut savoir que, historiquement, dans le budget européen, l'aide alimentaire ressortissait du domaine de l'agriculture. Il ajoute qu'essentiellement l'Allemagne et quelques autres pays ont décidé pour 2013-2014 (le budget européen est proposé pour une période de cinq ans), de retirer l'aide alimentaire de l'agriculture et comme à peu près tous les pays sauf la France estime que le budget européen de l'agriculture est beaucoup trop important ils ont voulu le diminuer en disant la première chose qu'on fait c'est qu'on retire l'aide alimentaire pour les banques alimentaires du budget de l'agriculture parce que cela pourrait être peut-être dans les politiques sociales. Il explique que ces pays-là ont donc proposé une importante diminution qui n'a été compensée par personne malgré que les besoins augmentent. Il poursuit en disant que, à la surprise de beaucoup, le Parlement européen a réduit le budget européen préparé par la Commission et cet aspect-là à quand-même joué et donc il faut voir d'ici juillet ce qui sera fait. Et il voit que l'intervention d'ECOLO qui était datée de janvier puis corrigée à mars a été faite avant le refus du budget par le Parlement européen donc ce problème-là ne se posera peut-être pas car il est possible que le montant soit maintenu et alors à ce moment-là les banques alimentaires resteraient alimentées de la même façon par le fonds européen et donc cela n'aurait pas de répercussion en aval sur les distributeurs d'aides alimentaires. Il peut parler des Restos du Cœur car il les connaît bien, celui d'Arlon reçoit environs quarante à cinquante milles euros de la Fédération des Restos du Cœur et c'est sûr que si demain les budgets sont diminués le choc s'en ressentira par contre coup. Par ailleurs, pour en venir aux invendus alimentaires, il indique qu'il y a déjà des conventions aujourd'hui y compris à Arlon pour qu'ils reçoivent des invendus, Carrefour le fait en partie ou donne même des vêtements. Via la Fédération des Restos du Cœur, tous les vendredis, lui qui est Président de celui d'Arlon reçoit un mail de cette Fédération qui dit : voilà le stock de produits qui sont bientôt périmés dont nous disposons, vous pouvez faire votre commande ; et il y a comme ça quinze vingt sortes de produits qu'ils peuvent commander à la Fédération qui vient les livrer comme encore ce matin avec une camionnette de la Fédération des Restos du Cœur qui se trouve à Fernelmont (un peu au-dessus de Namur) ils amènent ce qui est commandé et ils le distribuent aux bénéficiaires des Restos du Cœur et la Croix-Rouge et la Saint-Vincent de Paul travaillent avec les banques alimentaires. Il continue en disant qu'ils vont se voir pour faire quelque chose, peut-être pas une enquête car ça fait un peu policier, mais ils ne voudraient pas braquer les bonnes volontés parce qu'il y a des magasins qui donnent, pour l'abri de nuit ils ont des boulangeries qui donnent spontanément du pain qui n'est pas nécessairement invendu, il y a des gens qui donnent des coupes de coiffure pour les sans-abris ici à Arlon. Ce matin encore, il est arrivé à Nos Logis et on lui a dit qu'il faudrait téléphoner à un magasin à Bellefontaine/Tintigny où on lui a dit que dans cette boulangerie ils ont du chocolat et qu'ils ne sauraient pas tout vendre et que si quelqu'un venait les chercher ils les donnaient. Il a été invité par l'Institut Cardijn Lorraine d'Arlon à aller parler aux élèves des Restos du Cœur car ils organisaient une marche parrainée dont les bénéfices étaient reversés aux Restos du Cœur d'Arlon. Une autre fois, il a vu l'école d'infirmières de Libramont a débarqué avec une camionnette de vêtements qu'elle avait récolté dans Libramont la veille. Il indique ensuite pour les invendus, il y a les problèmes de l'AFSCA parce qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut, il y a le fait que jusqu'à présent les grands magasins quand ils détruisent la nourriture ils ne paient pas la TVA, elle est annulée et quand ils la donnent ils doivent la payer. Il précise que Benoît LUTGEN et un autre parlementaire CDH viennent d'introduire au Parlement fédéral une proposition de résolution pour changer la loi et ça va se faire. Il ajoute que les grandes surfaces ne

seront plus pénalisées de donner. Alors ils feront le tour des magasins d'Arlon suite à leur proposition mais dans un esprit de dialogue car certains peuvent décider ici de donner, d'autres pas car ils dépendent de centre de distribution. Il indique qu'ils vont aller dans ce sens mais pas tout-à-fait sous cette forme-là et qu'il en reparlera dans deux mois.

M. SCHUSTER ajoute un complément : le CPAS reçoit aussi de la nourriture qu'il distribue régulièrement et il se souvient que quand il en était président on leur avait volé tout le stock de lait. Il croit aussi qu'il y a des commerçants d'Arlon qui donnent assez généreusement de la nourriture notamment pour l'abri de nuit.

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point relatif à la Déclaration de Politique Générale.

M. LARMOYER remercie le Collège communal de leur laisser la possibilité de répondre à la Déclaration de Politique Générale. Il dit que pour le groupe MR cette intervention a une réelle importance démocratique parce qu'elle permet de faire part à la population ainsi qu'au Conseil communal de leur vision pour les six prochaines années. Ce soir, il ne veut être ni démagogue ni mauvaise langue comme certains pourraient le penser mais il veut simplement croiser une vision qui est la leur et celle des autres qui est l'avenir d'Arlon et du Luxembourg. Ne pouvant pas tout aborder ce soir ni rappeler tout un programme, il va exposer les points qui leur semblent importants de la Politique générale sans pour autant être exhaustif. Il commence par « Arlon, cité frontalière », quand il lit l'analyse du Collège et il en cite une partie, il pense que pour répondre à ses dit besoins il serait peut-être intéressant d'imaginer l'installation d'un guichet frontalier pour vraiment rentrer en proximité et répondre aux questions spécifiques que beaucoup d'entre eux se posent. Il dit que c'est vraiment dans l'idée de créer un lien entre ces milliers de frontaliers et qui représentent la moitié de la population active et les pouvoirs locaux et l'administration. Il passe ensuite au point relatif au Hall Polyvalent intitulé « Pourquoi pas un Hall Polyvalent » et il pense que dans la situation budgétaire actuelle, la construction d'un nouveau Hall Polyvalent ne leur semble pas totalement judicieux ou alors peut-être de façon intercommunale pour limiter le poids budgétaire justement. Il pense qu'il faut cependant continuer à dynamiser le hall existant, continuer à le rénover et pourquoi pas organiser des campagnes publicitaires, marketing pour valoriser ce bâtiment et la ville par la occasion tout cela dans le but d'attirer une notoriété de nouveaux exposants au sein de ce hall. En ce qui concerne la Défense, il tient également à rappeler que c'est le syndicat libéral avec le MR et les Jeunes MR qui étaient en première ligne tout au long du combat qu'ils ont connu il y a quelques temps maintenant pour la préservation de la Caserne. Maintenant il aimerait que l'on soit particulièrement vigilants à l'avenir puisque différents mouvements de troupes sont encore à prévoir venant du Fédéral concernant cette caserne et il demande encore une fois à la majorité de faire attention que ça ne se reproduise pas et d'être attentif. Au niveau de la sécurité, il indique c'est une préoccupation majeure pour le MR et il est heureux de voir qu'elle l'est devenue pour eux également, l'installation d'une trentaine de caméras est une mesure forte et courageuse qu'ils ont salué et qu'ils saluent encore. Il demande de ne pas hésiter à accompagner cette mesure par d'autres actions comme peut-être des sanctions pour les auteurs de trouble récidivistes ou encore comme cela s'est vu dans certaines communes des stewarts urbains qui auraient pour mission d'aider la population et d'empêcher les incivilités. Il pense également que proposer un service performant et efficace c'est offrir un parcours d'intégration, un parcours d'accueil avec des cours de français, des modules de citoyenneté comme le Gouvernement wallon l'avait proposé en collaboration. Il ajoute que la diffusion des séances du Conseil communal en streaming pourrait être proposée pour un service vraiment 2.0 aux citoyens. Dans le même cadre il propose de continuer à imaginer des zones WIFI gratuites ou payantes à certains endroits de la Ville, projet qui a déjà été proposé et qui est à continuer. Quant au patrimoine et à la culture, il tient à souligner évidemment que la réfection de l'ancien Palais de Justice, de

l'Hôtel du Nord, de la Place Léopold, du Parc Léopold, de l'ancien mess des officiers, de l'ancien poste de police de la rue Paul Reuter n'est pas juste le projet d'une législature mais c'est vraiment celui d'une génération et il pense à la survie économique du centre-ville c'est pourquoi il faut vraiment être vigilant et avoir une vision globale de tout cela. Pour continuer sur une idée de dynamisme, et il en a déjà été fait mention tout à l'heure, il pense qu'au niveau des jeunes, des étudiants et des différents partenariats qui se proposent avec eux qu'il faut continuer à aller vers ceux-là et pourquoi pas essayer d'avoir un partenariat encore plus important avec l'Université de Luxembourg et son Bourgmestre qui pourrait justement proposer des différentes zones d'habitation pour étudiants. Il dit ensuite que la Commune commence elle à manquer aussi cruellement de place pour développer son activité industrielle et économique. Il demande s'ils vont procéder à une extension du site de l'Hydrion alors que le centre-ville est toujours en grande difficulté. Il pense que, pour le site de Schoppach, il faut être offensif et avoir de l'ambition et être en partenariat avec Idelux dont c'est le métier. En termes d'énergie, il rappelle qu'on avait parlé d'un ramassage sélectif les bouteilles plastiques par exemple, où est-ce que cela en est ?, qu'est-ce qui va être fait ?. Pour ne pas continuer à détailler tous les points et pouvoir conclure, il pense et regrette l'absence d'un manque de volonté de la démocratie plus participative dans une période où les citoyens ont de moins en moins confiance en leurs représentants, d'un schéma d'aménagement à long terme pour la Commune. Il salue cependant certaines décisions et les encourage à continuer dans l'intérêt de chaque arlonais. Il rappelle encore que le groupe MR, à travers ses Conseillers communaux, travaillera les six prochaines années à interpeler, questionner, proposer afin de faire entendre la voix de tous les citoyens arlonais.

M. le Conseiller SCHUSTER voudrait témoigner deux satisfactions et un souhait par rapport à la Déclaration de Politique Générale et au budget qui ont été votés lors de la séance précédente. Il rappelle que lors de la séance précédente, l'épuration budgétaire 2013 a été votée à une large majorité et il se réjouit une fois de plus que ce budget ne présente pas de modifications fiscales et que les taux de l'IPP et du précompte immobilier sont restés inchangés depuis une quinzaine d'années. Il ajoute que, lors de ce même Conseil les membres du Collège ont communiqué une ambitieuse Déclaration de Politique Générale, celle-ci montre la volonté de la majorité d'assurer en ces temps difficiles une politique raisonnable pour la continuité du développement de la Cité et pour le vivre ensemble des concitoyens. Toutefois, il pense que, si l'on veut garder le niveau de fiscalité actuel et mettre en œuvre les projets prévus dans la Déclaration de Politique Générale, en cette période où chaque euro devra être dépensé à bon escient, dans cette optique, il serait peut-être opportun que le Collège base son ménage sur des éléments (il n'a pas osé dire scientifique) fondés sur des éléments de statistique et sur des chiffres budgétaires intégrés dans des tableaux de bord fournissant des indicateurs de dépense et de recette éclairant les prises de décision avec pertinence. Pour terminer, il se permet de paraphraser une citation du célèbre Danton : « Pour vaincre, il faut de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace et la 'Ville' sera sauvée ». Il est persuadé que M. le Bourgmestre, les membres du Collège et tous ses collègues auront l'audace d'affronter les changements qui s'annoncent, de maintenir une fiscalité modérée combinée avec la mise en œuvre harmonieuse de la Déclaration de Politique Générale propre à la majorité qui a été évoquée lors de la dernière séance.

M. MAGNUS répond qu'ils auront et de l'audace et de l'ambition.

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point relatif au funérarium communal et mise à disposition d'une salle communale aux familles.

M. Le Conseiller L. TURBANG relaie la question du Centre d'Action Laïque de la régionale du Luxembourg qui il y a quelques mois de cela a posé plus ou moins la même question, demandant la mise à disposition d'une salle de funérailles au niveau communal. Il précise que sa question a deux volets et le premier est la mise à disposition d'un local et le deuxième est de faire

un point de la situation sur le funérarium parce qu'il est clair que dans les médias régulièrement on lit des critiques et bien évidemment il est souvent en contact dans le cadre de cérémonies avec la population qui critique le funérarium. Il indique que le problème qui se pose aujourd'hui est que comme dans chaque commune il y a une salle des fêtes, une salle de sports, des salles de cinéma, des salles de spectacles, une salle de mariage, pourquoi ne pas aussi avoir un endroit pour célébrer des funérailles dignes pour une partie de la population qui n'est pas forcément de conviction religieuse et qui souhaiterait faire des funérailles dans un endroit neutre. Il croit que la problématique va se poser dans les mois qui viennent parce qu'il sait qu'un groupe politique souhaite poser se débat à la Région wallonne. Il croit que c'est le groupe ECOLO qui souhaite que cela soit débattu au niveau de la région. Il est bien placé pour en parler au niveau d'Arlon, il pense qu'Arlon a toujours été une ville d'exemple. Par rapport à cette tolérance, à ce respect entre les différentes communautés, cultures, et il pense que quelque part que mettre à disposition des familles un endroit décent pour y célébrer des funérailles tout aussi décentes, ça grandirait la belle ville d'Arlon. Et il rejoint son collègue Guy SCHUSTER et il pense que mettre un local à disposition des familles serait une grande preuve d'audace.

M. MAGNUS voudrait revenir aussi et appuyer ce que M. TURBANG vient de dire en disant qu'Arlon est un exemple en matière de manifestations et il rappelle ce qui est fait à Arlon le 21 juillet et lors de la fête du Roi où tous les cultes et la laïcité, ensemble, ils s'adressent à l'église Saint-Martin à la population avec des messages qui sont très forts en matière de solidarité humaine.

M. l'Echevin MITRI remercie le MR pour leur interpellation qui va en fait dans le sens du souci du Collège concernant justement la salle poly-cultes et le funérarium d'autant plus, comme tout le monde le sait, que des initiatives privées offrent de nouveaux services en ce domaine. Il indique qu'alors il est tout à fait normal que le Collège aille dans le même sens d'inquiétude mais cette inquiétude n'est pas dans tous les sens que le MR dit mais dans le sens « qu'est-ce qu'on peut offrir actuellement » et qu'est-ce qu'il y a actuellement à la disposition de la population pour la question d'avoir une salle poly-cultes. Actuellement le funérarium de la ville d'Arlon, et il rappelle d'ailleurs que dans la région rares sont les villes qui offrent un funérarium communal, il y a une salle poly-cultes qui est à la disposition de toutes les familles et de tout citoyen qui cherchent à avoir un office de n'importe quel culte, de n'importe quelle croyance philosophique. Il a été voir sur une année par exemple quel est le nombre de fois où ça pose un problème et il paraît d'après le service communal que la salle poly-cultes dans la majorité des cas offre vraiment les besoins nécessaires pour une séance de funérailles. Il indique que la place actuelle est d'environ soixante-quatre mètres carrés et qu'il y a des possibilités de doubler cette surface grâce aux salons autour qui sont des salons ouverts où il y a moyen de faire une adaptation pour que ce soit en communication avec la grande salle. Il ajoute que la surface actuelle peut vraiment répondre aux besoins mais que le problème qu'il pourrait y avoir est la sonorisation, qui au moment de la construction du bâtiment n'était pas intégrée, quand il y a une population plus importante mais ce n'est pas fréquent. Il déclare que c'est pour cela que le Collège a prévu un système de performance et qu'il a été chois mobile pour permettre quand il le faut de le disposer au niveau du funérarium ou de sortir au niveau du cimetière pour l'utiliser pour un discours ou pour une cérémonie civile au niveau des caveaux. Pour compléter ce souci qu'a le Collège d'offrir à la population un espace le plus adapté possible à toutes croyances, à toutes philosophies, il déclare qu'un projet est budgété à la Région wallonne pour le dernier passage et que c'est un projet d'espace de recueillement qui se situerait juste après l'entrée du cimetière et qui permettrait sur une surface couverte de soixante à septante mètres carrés à une famille de se recueillir avec des amis avant d'aller au cimetière. Il cite le montant budgété qui est aux alentours de cinquante à septante milles euros et indique qu'il reviendra avec cela quand le dossier sera de retour. Il souligne que la gratuité a été mentionnée qui pourrait être offerte pour la mise à disposition de la salle poly-culte et indique que

cela n'est pas d'actualité pour le Collège parce que déjà sur le principe de la gratuité ils ne sont pas tout à fait pour d'autant plus qu'il pense que dans la population tout le monde participe à la solidarité selon des niveaux évidemment et la gratuité n'est pas nécessairement la demande la plus importante car, que ce soit dans les églises ou dans les salles privées, il y a une participation pour toutes les manifestations de culte que ce soit les mariages ou les enterrements et que c'est pour cela qu'ils n'ont pas retenu le principe de la gratuité. Il passe ensuite à l'avenir du funérarium sur le plan fonctionnel et il informe les Conseillers qu'une réflexion est en cours actuellement au niveau du Collège pour voir ce qui va être proposé au niveau fonctionnel du funérarium. Il déclare qu'ils reviendront au Conseil avec une proposition concrète pour l'avenir et qu'ils seront au courant et participeront au débat. Il continue avec la situation du funérarium, partie du rez-de-chaussée et il dit que la majorité des utilisateurs était très contente et fière que la ville d'Arlon ait un funérarium qui peut accueillir les demandes. Il est conscient que, maintenant avec l'ouverture de toutes les possibilités, il faut trouver des solutions surtout par rapport au sous-sol où il y a les problèmes connus et que la presse mentionne mais qui sont des problèmes anciens que ses prédécesseurs dans le Collège ont déjà étudiés.

M. TURBANG intervient par rapport à ce que Monsieur l'Echevin vient de dire à propos du paiement de tous les cultes et il dit que ce n'est pas le cas car les funérailles ne sont pas systématiquement payantes par exemple dans le culte protestant et ils occupent un bâtiment qui est subsidié par la Commune. Il ajoute que quelque part tout le monde n'est pas égal devant les funérailles et que Monsieur MITRI que la plupart des familles qui ont souhaité célébrer la cérémonie de funérailles au funérarium étaient contentes il pense que dans la majorité des cas c'est plutôt l'inverse. Il a participé très souvent à des funérailles laïques au funérarium et ils étaient dehors sous des parapluies parce qu'il n'y a que soixante-quatre mètres carrés pour mettre le cercueil, les fleurs, ... donc il ne reste plus beaucoup de place pour les gens. Il pense que pour une trentaine de personnes ça peut aller. Il voudrait mettre en avant qu'à Arlon il y a différentes communautés et une bien évidemment laïque qui revendique aujourd'hui un local décent pour y faire ces funérailles mais il y a également la communauté musulmane qui pour le moment est dans une situation où pour le moment elle ne dispose d'aucun endroit pour célébrer ces funérailles. Et il ne faut pas parler de la mosquée car il imagine très mal faire une cérémonie de funérailles là-bas. Donc il pense que le problème va se reposer dans les mois, dans les années à venir et il tient à saluer les efforts du Collège pour ce qui est de l'amplification car les familles devaient venir avec leur propre lecteur CD ce qui était assez embêtant. Au niveau de l'installation de ce qu'il appelle un préau au niveau de l'espace du cimetière, il trouve que c'est une très bonne initiative aussi car très souvent il a été au cimetière sous parapluie donc il tient à souligner que le Collège fait réellement un effort dans ce sens-là mais il reviendra régulièrement sur cette problématique qui sera de mettre à un moment donné ou l'autre à disposition un local décent pour les familles qui ne souhaitent pas passer par des funérailles religieuses. Il continue en rappelant que Monsieur MITRI que tout compte fait la plupart des familles sont contentes, et il dit que oui parce que la plupart des familles aujourd'hui n'ayant pas trop le choix passent systématiquement par les bâtiments religieux parce que si elles veulent avoir des funérailles relativement dignes elles sont obligées de passer ou par l'Eglise ou par la Synagogue ou par un autre bâtiment du culte. Il pense que le problème est un peu faussé à la base mais il tient à remercier le Collège pour les explications et il ne manquera pas de revenir régulièrement à la charge avec ce petit souci.

M. l'Echevin MITRI précise que malgré tout la salle actuellement existante est une salle poly-cultes qui est ouverte à tous ceux qui le désire y compris la communauté musulmane. Il rappelle que le principe d'offrir à n'importe quelle croyance un espace digne de recevoir une activité funéraire est un souci du Collège et que pour l'instant la capacité de la salle dans la majorité des cas pourrait suffire. Il ajoute qu'ils verront si la

disponibilité ou la capacité deviennent réellement exigus alors ce sera débattu et le Collège reviendra vers le Conseil.

M. le Président rappelle que parfois les églises aussi débordent surtout dans les villages et que des personnes sont dehors avec des parapluies.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-deux heures vingt minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS